N° 81. — Troisième année. 15 c. à Lyon. — ÉDITION DU SOIR — Au dehors, 20 c. Dimanche 23 Mars 1873.

JOURNAL DE LYON

Administration et Rédaction : rue de l'Hôtel-de-Ville, 41. Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS — Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Ville de Lyon.....	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 18 fr.	Un an : 36 fr.
Département du Rhône	— 10 fr.	— 20 fr.	— 40 fr.
Autres départements..	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN — Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

NOUVELLES DU JOUR

22 mars.

Le « terme d'octobre » ne laisse pas d'inquiéter un peu les membres de la droite parlementaire, et le centre droit lui-même, qui réclamait ouvertement naguère le prix de sa médiation entre les Trente et le gouvernement, semble éprouver quelque trouble à la pensée d'une dissolution prochaine de l'Assemblée.

Il est certain que, en regard des avantages personnels que les chefs de ce parti pourront obtenir, d'ici à l'époque de la libération du territoire, ce qu'aura gagné le parti lui-même à appuyer les réformes constitutionnelles, jugées nécessaires pour le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, paraîtra à la plupart de ces nouveaux adeptes de la « république conservatrice, » d'une importance *dérisoire. C'était* bien la peine, en vérité, de rompre avec la droite, de renier, en quelque sorte, *tout* un passé de dévoûment à l'idée monarchique, pour en arriver à occuper la scène pendant quelques jours, et à disparaître ensuite sans laisser d'autres traces d'une prépondérance éphémère que la consolidation des institutions actuelles, c'est-à-dire la fondation probable de la république définitive.

Si réellement « évacuation et dissolution sont deux termes corrélatifs, » comme beaucoup le prétendent, que répondront les orléanistes qui se sont attachés à la fortune de M. le duc de Broglie, quand les légitimistes leur reprocheront d'avoir été les « dupes » du président de la République?

Il y a là, comme on le voit, pour les membres du centre droit, un sujet de pénibles réflexions, et nous ne sommes nullement étonnés de voir les organes du parti ouvrir, avec ensemble, une campagne animée pour le maintien de l'Assemblée actuelle, *au moins* jusqu'au printemps de 1874. On comprend, en effet, qu'en outre des avantages que le centre droit pourrait retirer, pour son propre compte, de la prolongation du mandat de ses membres, dont la réélection se trouve aujourd'hui fort compromise, il se serait préparé, par son initiative, un moyen assuré de rentrer en grâce auprès de la droite si, d'aventure, les projets de fusion revenaient sur l'eau.

Ces préoccupations percent visiblement dans les raisonnements auxquels se livrent ceux de nos confrères qui prennent d'ores et *déjà parti* pour l'Assemblée, et s'efforcent de réagir à l'avance contre un mouvement d'opinion, qui s'accuse de plus en plus chaque jour, et ne fera certainement que s'accroître encore, d'ici à l'heure prochaine de notre délivrance.

« L'Assemblée nationale ne se retirera pas avant le printemps de 1874, dit le *Moniteur universel*, parce que la partie de sa mission qu'il lui reste à accomplir, après avoir délivré la France de l'occupation allemande, ne peut évidemment être achevée dans moins d'une année. » Et, après avoir tracé un tableau, passablement sombre, des dangers, que peuvent faire courir à la paix intérieure « la violence des passions, le furieux emportement des haines, » notre confrère ajoute que c'est à l'Assemblée — naturellement — à faire « tout ce qui est humainement possible pour empêcher ces tristes prévisions de se vérifier. » « Il ne lui est pas donné, dit-il en terminant, d'épargner au pays la crise des élections en 1874, mais il lui est permis de disposer les choses de manière que cette crise soit pacifique, et contribue à l'établissement d'un ordre durable; cela, elle se doit de le faire, elle le fera assurément dans toute la mesure du possible. Voilà pourquoi ses ennemis peuvent se dispenser de compter sur le terme d'octobre. »

Parti d'Ouargla le 8 janvier, le général de Galliffet, après un détour nécessité par l'obligation de se procurer de l'eau potable, campait devant El Goleah le 24 janvier. La colonne n'avait rencontré aucune résistance de la part des Arabes, et dans cette longue marche à travers le désert, dans cette région que les gens du sud appellent eux-mêmes « le pays de la *soif*, » les troupes avaient courageusement surmonté toutes les difficultés.

« Le résultat de cette heureuse opération, dit en terminant le général de la Croix, a été de montrer aux tribus disposées à la rébellion que le châtiment pourrait les atteindre jusqu'à ce point extrême qu'elles croyaient inaccessible à nos armes. Des protestations d'amitié nous ont même été envoyées d'In Salah, situé bien au-delà d'El Goleah, à plus de moitié chemin de la mer à Tombouctou.

« La limite de l'influence française sur les oasis du désert se trouve ainsi reportée à une centaine de lieues plus au sud. »

Un point toutefois embarrasse les partisans du maintien de l'Assemblée? Qu'en pense M. Thiers, et quelles sont ses dispositions, en ce qui concerne la dissolution éventuelle de la Chambre en octobre? Le *Français* dit textuellement : « Le président reconnaît que l'article 5 de la loi des Trente a pour conséquence de retarder au moins jusqu'en 1874 la séparation de l'Assemblée. Il admet que, maintenant que les négociations avec l'Allemagne ont abouti de la manière la plus heureuse, tout l'effort du gouvernement doit être appliqué à la réorganisation intérieure de la France. Il a, à ce sujet, témoigné des intentions dont nous avons lieu de croire que les radicaux seront justement irrités quand elles seront réalisées, et nous pensons que leur réalisation pourrait bien être prochaine. »

Sur quelles preuves s'appuient les assertions du *Français*, nous l'ignorons, et ce journal se contente de citer vaguement les conversations que M. Thiers aurait eues avec plusieurs conservateurs. Mais, d'un autre côté, un certain nombre de députés de la gauche, qui ont pareillement conversé avec le président, tirent de ces entretiens une conclusion diamétralement opposée à celles du *Français* et des « conservateurs » qui le renseignent. Il est donc au moins permis de douter que M. Thiers se soit déjà prononcé explicitement sur cette grosse question, et le *Moniteur* a cent fois raison quand il exprime la conviction que « les bruits qui courent, à ce sujet, ne changent rien au cours inflexible des choses. » On nous permettra seulement d'ajouter qu'à notre avis, c'est précisément ce « cours inflexible des choses » qui rendra vaine toute tentative faite en vue de substituer un mandat imaginaire au mandat épuisé de l'Assemblée actuelle.

Le *Journal officiel* publie un extrait du rapport du général de la Croix, commandant la division de Constantine, sur la marche de la colonne du général de Gallifet, d'Ouargla à El-Goleah, pendant les mois de décembre, janvier et février derniers. On sait que des bruits alarmants avaient été répandus sur le sort de cette colonne expéditionnaire. Les détails fournis par le général de la Croix établissent que, contrairement à ces rumeurs, dont nous avons déjà signalé le caractère erroné, l'expédition s'est accomplie dans d'excellentes conditions.

D'après des renseignements puisés à bonne source, la préfecture, en présence de l'unanimité d'opinions qui s'est manifestée contre la création d'une commission municipale, serait disposée à se rallier au maintien du *statu quo* jusqu'à ce qu'une loi nouvelle eût réglé les attributions municipales dans les grandes villes.

Nous ne pouvons que féliciter la préfecture de cette décision, et nous-mêmes par contre-coup.

Outre que la nomination d'une commission, même provisoire, n'est qu'un expédient et non une solution, nous sommes très-fermement persuadés que l'administration n'eût pas trouvé à Lyon les éléments d'une commission municipale sérieuse, composée d'hommes d'une notoriété et d'une autorité morale suffisantes. La plupart des hommes qui tiendraient le plus à honneur de recevoir un mandat administratif de leurs concitoyens, ne consentiront pas à recevoir ce même mandat du gouvernement, quelque attachés qu'ils soient d'ailleurs à celui-ci, quelque estime qu'ils en fassent. Ce n'est jamais une situation bien satisfaisante que celle où l'on a l'air d'être imposé à ses concitoyens. Et enfin, l'institution des commissions municipales de l'empire, bien qu'elles fussent composées d'hommes honorables et animés sans aucun doute de bonnes intentions, n'a pas produit des résultats assez satisfaisants pour que l'on puisse être bien désireux d'en recommencer l'expérience.

Le premier des devoirs, d'ailleurs, lorsque l'on possède une opinion nettement arrêtée, c'est d'être prêt à payer de sa personne pour en assurer le succès. Réclamer à grands cris une institution et n'avoir pas le courage de participer à sa mise en pratique, c'est une situation fausse, et, tranchons le mot, médiocrement honorable. Or, nous avons le regret de constater que parmi les personnes qui s'en vont prônant les bienfaits d'une commission municipale, il n'en est qu'un bien petit nombre qui acceptassent d'en faire partie. Cela suffit pour faire juger la chose. La jument de Roland n'avait qu'un seul défaut, mais il était capital. C'était d'être morte. La future commission aurait un défaut bien pire encore que celui de la jument de Roland, puisqu'elle serait morte avant que d'être née.

On doit ajouter, pour employer une locution connue, que le « besoin » d'une commission municipale « se fait d'autant moins sentir, » que toutes les questions qui étaient l'objet de conflits aigus entre la préfecture et la municipalité sont aujourd'hui tranchées ou à peu près. Si, après tout, l'on a pu vivre jusqu'ici, l'on peut vivre encore, au moins jusqu'au moment des lois futures. Nous sommes, on peut le dire, dans un état d'apaisement par comparaison. Pourquoi jugerait-on nécessaire aujourd'hui une commission dont on ne voyait pas l'utilité il y a trois mois? Est-ce ainsi que l'on doit agir en politique? Doit-on employer des remèdes d'autant plus violents, d'autant plus dangereux que l'état du malade est plus calme, et semble moins les réclamer?

Car on ne peut contester que le remède ne soit dangereux. Vienne, ce qu'à Dieu ne plaise, un état de crise, quelle force résidera dans une commission qui n'aura reçu aucun mandat de la majorité des citoyens, et qui, en apparence du moins, aura été choisie contre eux? Prenez garde, c'est le pouvoir que vous désarmez tout d'abord! — Sans doute un conseil municipal mal choisi est un danger, mais un danger moindre que la commission la mieux choisie, car il peut, lui, parler au nom de quelqu'un, il a une force de résistance. Or, sans être bon peut-être, il vaut mieux toujours que l'émeute. Au 28 mars 1871, notre conseil municipal ne brillait pas par un grand sentiment de sagesse ni par une grande étendue de lumières. Pourtant il résista à l'émeute, et enchaîné, peut-être malgré lui, par la force de la légalité, il n'osa point se séparer du pouvoir central. Disons-le sans ambages, une commission municipale eût-elle été à ce moment emportée, oui ou non? Quel homme de bonne foi osera dire que ce n'est pas à notre conseil municipal d'alors que nous devons d'avoir été préservés de la Commune?

Et puis, après avoir tant parlé de sincérité, de l'amour des institutions libérales, de la pratique du régime représentatif, les conservateurs iront-ils donner à toutes leurs protestations un si cruel démenti que de s'associer à une mesure d'exception? N'est-ce pas donner raison à toutes les défiances, à toutes les rancunes, à toutes les haines dont on se plaint? Que les conservateurs veuillent bien nous croire, le seul moyen d'avoir une action réelle, efficace, durable, c'est de ne jamais se mettre en désaccord avec ses propres principes. Celui-là n'est pas digne des avantages de la liberté, qui n'en sait pas supporter les inconvénients et les périls.

COURRIER DE PARIS

21 mars 1873.

Le printemps s'ouvre bien; je viens du Bois de Boulogne où le soleil a attiré les plus beaux équipages de Paris. Affluence de promeneurs le long des boulevards. Ces premiers beaux jours sont délicieux à Paris; les jolies femmes, cette flore que l'Europe nous envie plus sûrement que le reste, semblent pousser d'un jour à l'autre comme le feuillage nouveau.

La soirée d'hier a été également favorisée par le temps, et, de six heures du soir à six heures du matin, les véhicules de tout rang et de tout calibre ont sillonné la ville, portant des convives ou des amateurs de plaisirs aux dîners et aux fêtes particulières et publiques.

En dehors de ce regain du carnaval annuel, les nouvelles d'actualité continuent à être rares. On épilogue beaucoup sur les projets qu'on prête à M. Thiers vis-à-vis de la Chambre. D'une part, les amis de gauche du président assurent que la dissolution est un point arrêté dans son esprit, qu'il veut seulement y mettre un certain ménagement dans la forme. A droite, au contraire, on se frotte les mains en disant que le parti conservateur a par devers lui les garanties les plus récentes et les plus formelles de la bonne volonté du chef de l'Etat.

Vous sentez tout ce qu'il y aurait à répondre à cela. Toutefois, vous vous souvenez aussi de ma circonspection vis-à-vis de M. Thiers, avec lequel je vous ai toujours dit qu'il ne faut pas se mettre aveuglément en campagne. Il est certain qu'il tient à son pouvoir ou plutôt au triomphe de ses idées, et il est certain que s'il croyait manier plus aisément la Chambre actuelle que la suivante, il ne serait pas fâché de la garder. Mais, au point où en sont les choses, le pourrait-il? C'est plus que douteux. En outre, la prolongation de ce long parlement ne durerait pas beaucoup en tout cas, et il perdrait le bénéfice du moment de l'évacuation qui lui permettra d'être à peu près maître des élections.

Puisque j'en suis sur l'entêtement de ce petit homme, voici quelques renseignements d'assez bonne source que j'ai recueillis sur l'affaire Bazaine.

Après la Commune, le maréchal, retiré en Suisse, ne songeait pas à rentrer, et ne s'y décida que sur les instances que M. Thiers lui fit exprimer. C'était le moins que le chef de l'Etat pût faire pour celui qu'il avait, *per fas et nefas*, qualifié en pleine tribune de grand homme de guerre.

Quand le soulèvement de l'opinion et l'avis du conseil d'enquête présidé par le maréchal Baraguey déterminèrent une instruction en règle, le général Rivière, appelé, refusa d'abord avec persistance de s'en charger. M. Thiers lui en donna l'ordre positif, en vertu des obligations de service qui incombent à tout militaire. Mais alors le général se mit tout entier à sa tâche. Homme intelligent et consciencieux, il entendit s'en acquitter sérieusement, tout en sachant bien à quel point il risquait de déplaire par ses conclusions. Plusieurs personnes, qui le savaient encore mieux que lui, lui donnèrent plus d'une fois le conseil de mettre en lieu sûr les pièces du dossier, qu'elles craignaient de voir égarer ou anéantir un jour par un *accident*.

Aujourd'hui cette instruction est terminée, et je suis en mesure de vous démentir positivement le bruit répandu par quelques journaux, que le rapport exonère le maréchal d'accusations importantes. D'abord ce qu'ont raconté là-dessus lesdits journaux est présenté d'une manière qui n'a pas le sens commun. Ensuite les garanties les meilleures m'autorisent à vous dire que c'est faux. Il est conclu, au contraire, à la culpabilité et à la culpabilité la plus grave.

Quant à une ordonnance de non-lieu, le gouvernement est maître évidemment de la rendre, et, comme je l'écrivais hier, il en est bien capable. On prête même un propos à M. Thiers sur ce sujet; il aurait dit l'autre jour à sa commensale habituée, la princesse Troubetzkoï, que jamais, lui chef de l'Etat, il ne souffrirait le scandale de la condamnation d'un maréchal de France. Voilà bien ce fétichisme des positions acquises que je vous ai souvent signalée. Mais, s'il est vrai que tel soit son projet, pourra-t-il braver la responsabilité de sa réalisation? L'armée surtout, qu'il affecte de choyer, serait mécontente, car tout en connaissant les nombreux et tristes inconvénients de ces débats, les officiers sentent que ce grand drame de Metz, qui surpasse tous les autres, doit enfin donner son dernier mot.

Une ordonnance de non-lieu n'éviterait d'ailleurs probablement rien. Un grand nombre de députés demanderaient alors à la Chambre la publication du dossier, et il est bien possible que ce dossier ait quelque part un duplicata en lieu de sûreté. En attendant, les députés de l'Est feraient bien d'interpeller le gouvernement pour savoir à quoi s'en tenir sur tous les bruits en circulation.

La nouvelle loi sur la réorganisation de l'armée est faite aussi pour susciter d'autres orages. La commission est fort animée contre le projet du président, que vous avez, comme tout le monde, reproduit l'autre jour. Il paraît d'abord que ce projet est l'œuvre exclusive de M. Thiers, et que, cette fois, le général de Cissey, peu coutumier du fait, a pris le mors aux dents et déclaré qu'il ne se chargerait pas de défendre ces propositions devant la Chambre; à quoi M. Thiers a répondu qu'il les défendrait lui-même.

Il paraît, en outre, que l'assertion d'après laquelle le conseil supérieur de la guerre aurait donné son assentiment au projet, n'est qu'un euphémisme employé avec assurance pour les besoins de la cause. Le conseil n'a été consulté que d'une façon dérisoire. Il arrivait à M. Thiers de l'ouvrir en disant : « Messieurs, je ne doute pas que nous ne soyons tous d'accord sur tel point... » — « Mais non, répliqua un jour le maréchal Mac-Mahon, nous ne sommes pas du tout d'accord. »

En pareille occurrence, M. Thiers prétexte des affaires pressées, s'esquive en remettant la discussion à la prochaine séance, et la prochaine séance n'arrive jamais ou est encore escamotée.

Je vous dirai un autre jour quelles critiques soulèvent les idées de M. Thiers. Sa théorie sur le système de recrutement régional rencontre surtout la plus vive opposition. Mais il me faudrait, pour développer ce thème, plus de place qu'il ne m'en reste aujourd'hui. A une de mes prochaines lettres. Notre volontaire souverain va bien d'ailleurs. Il a eu hier à dîner le corps diplomatique et aura demain les généraux.

S'il vit encore un peu, il finira par mettre un pantalon rouge. N.

PARIS ET VERSAILLES

(Correspondance républicaine.)

Paris, 21 mars.

Depuis quelque temps le gouvernement espagnol se plaignait auprès de notre gouvernement de la facilité avec laquelle M. de Nadailhac, le préfet des Basses-Pyrénées, laissait passer des armes et des uniformes à travers la frontière.

L'*Officiel* de ce matin donne satisfaction aux justes réclamations du gouvernement espagnol en enregistrant un décret prohibant jour la frontière et à destination des côtes d'Espagne, la sortie, la réexportation d'entrepôt et le transit des armes de guerre, munitions et effets de guerre de toutes sortes. Cela est bien, mais reste à savoir si le préfet légitimiste opèrera la surveillance nécessaire.

Puisque j'ai cité l'*Officiel* disons qu'il publie également ce matin un rapport du général de la Croix, commandant la division de Constantine, et relatif à la démarche de la colonne du général de Galiflet, d'Ouargla à El Goléah, et qui dément complétement la fameuse nouvelle donnée jadis par *Paris-Journal* du blocus d'une colonne de 700 hommes.

A propos de cette nouvelle, ce que personne n'a su, c'est que le gérant de *Paris-Journal* a été mandé chez le procureur de la République, où il a pu prouver sa complète bonne foi, tenant d'un officier la soi-disant nouvelle.

M. Mathieu Bodot va déposer probablement aujourd'hui une demande de vacances. L'Assemblée semble fort décidée à les accorder.

La droite va, dit-on, proposer autre chose. Redoutant les élections générales qui ne sauraient tarder, elle serait décidée à demander que l'Assemblée ne se séparât pas avant le 1er mars 1874, c'est-à-dire pas avant d'avoir quelque peu remanié la loi électorale à son gré et fait entrer au ministère quelques-uns des siens.

— Si nous avions de Broglie ou d'Audiffret à l'intérieur, nous serions sûrs des élections, disait M. de Larcy.

Hier la commission d'enquête sur le travail en France a reçu une longue déposition écrite du comte de Paris. Cette déposition n'est que la copie d'un ouvrage publié jadis par le prétendant, alors qu'il habitait l'Angleterre. Le manuscrit a été envoyé aux archives de l'Assemblée.

Quelques membres de la commission semblaient décidés à prier le comte de Paris de venir déposer lui-même oralement, devant la commission.

Il y a des duels dans l'air. On parle vaguement d'une rencontre à l'épée qui aurait peut-être lieu entre MM. de Cassagnac et Henri Fouquier. Ce dernier est chef de bureau de la presse au ministère de l'intérieur et sous le pseudonyme de *Philinte* et de *Spectator*, écrit dans l'*Événement* des chroniques fort remarquées. Le motif du duel serait une question politique. Je ne vous donne ce bruit que sous toutes réserves.

Un autre duel sous roche entre deux honorables. M. l'amiral Pothuau donnait à déjeuner à quelques-uns de ses amis, parmi lesquels se trouvaient deux députés, MM. Mark et le baron de Lareintie. Au courant de la discussion, M. Mark ayant soutenu une opinion contraire à celle de M. de Lareintie, celui-ci s'emporta, se retira et envoya des témoins à M. Mark. Je ne sais si ces messieurs iront sur le terrain, je vous tiendrai au courant; en tout cas, on trouve que la conduite de M. de Lareintie a été fort étrange, pour ne pas dire impolie.

François Deak, une des illustrations hongroises, est presque entièrement rétabli, après avoir été à la dernière extrémité.

D'autre part on nous apprend que le maréchal Benedck, le vaincu de Sadowa, est presque à l'agonie.

Versailles, 21 mars.

Les centres, pareils aux montagnards écossais, se sont réunis. M. de Saint-Marc Girardin, présidait le centre droit. Un débat chaleureux — on le procès-verbal — s'est engagé entre MM. de Chabrol, l'Ebraly, Beulé et Desjardins, il a été décidé que l'on dégagerait l'ordre du jour des questions secondaires pour se réserver exclusivement à la discussion des lois nécessaires. Le président a fait remarquer au centre droit l'importance de la discussion de la loi électorale, à la commission dont il est le rapporteur. Il y a surtout un amendement de M. Rouveure qui consiste en ce que, pour être électeur, il faut être inscrit à la la cote personnelle.

C'est tout simplement le rétablissement du cens électoral que demandent ces messieurs.

Au début de leur séance ils s'étaient occupés de la dissolution qui leur paraît encore fort éloignée, vu les nombreux travaux de l'Assemblée.

Nous verrons.

Le centre gauche s'est occupé de questions politiques générales et a décidé que la nomination de son bureau serait renvoyée après les vacances.

La commission de la loi électorale a attendu M. de Goulard. Celui-ci n'étant pas venu, la commission s'est séparée sans avoir rien décidé.

Hier au soir, grand dîner diplomatique à la présidence. Tous les ambassadeurs et chefs de missions, sans exception, accompagnés de leurs femmes, ont assisté à ce dîner. Ensuite grande réception; beaucoup de députés de toutes nuances. On y a remarqué la présence d'un grand chef arabe Abdel-Karoul, accompagné d'un officier supérieur.

Ce matin, à la présidence, déjeuner académique. Le bureau de l'Académie, MM. Patin, Marmier et Camille Rousset, partageaient le pain et le sel de M. le président de la République.

Ce soir, grand dîner militaire. M. Thiers re-

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON* — Du 23 Mars 1873 — 4

LES

DEUX FRÈRES

PAR

ERCKMANN-CHATRIAN

La vente avait commencé de bon matin; de ma fenêtre je voyais les tables dehors couvertes de mille choses : grils, marmites, chaudrons, vaisselle, chaises, horloges, dévidoirs, linge de table et de lit; enfin tout ce qu'on peut se figurer de biens meubles entassés depuis quarante ans de la cave au grenier.

Bien du ciel, que d'argent il faut dépenser pour garnir des maisons pareilles! Ce sont de vrais gouffres; et si l'on écoutait les femmes, elles voudraient tout avoir. Le crieur Lemoine, le notaire Bajolet de Lorquin, avec son premier clerc Schott étaient au milieu de la foule tourbillonnante, et les grands cris de Lemoine, debout sur une table devant la porte, s'entendaient jusqu'au bout du village.

« Une fois, deux fois... Personne ne dit plus rien?... Une marmite superbe,... trois livres dix sous. »

Il levait la marmite :

« Trois livres dix sous...

— Quatre livres!

— Quatre livres.... une fois.... deux fois.... deux fois, quatre livres.... Personne ne dit plus rien?... Deux fois, quatre livres... Personne ne dit plus rien?.... Et.... trois fois.... Adjugé à Jean-Pierre Machet. »

Je voyais ces choses, et ma femme qui descendait de temps en temps. Au milieu de semblables pensées, un instituteur oublie ses leçons. Heureusement cela ne se présente pas tous les jours. Les enfants aussi dans ces occasions n'y tiennent plus; ils sont impatients d'aller regarder, et quand à onze heures juste je fis réciter la prière, au dernier mot : « Amen! » vous auriez eu du plaisir à les voir rouler de leurs bancs et courir dehors comme un véritable troupeau.

« Bonjour, monsieur Florence! Bonjour, monsieur Florence! »

Ils riaient, et je n'étais pas fâché non plus d'en être débarrassé, car Marie-Anne arrivait déjà et disait :

« Et bien, il est temps, Florence.

— C'est bien, me voilà. »

Nous sortîmes.

Les chandeliers se trouvaient encore là; quel bonheur! La vente des petits objets de ménage tirait pourtant vers sa fin; les assiettes, les verres, les chaudrons et toute la batterie de cuisine venaient d'être enlevés; on passait aux armoires, aux chaises, aux fauteuils. Il était temps! Marie-Anne me traîna par le bras dans cette foule, qui non-seulement remplissait la vieille maison du grenier à la cave, regardant aux fenêtres, s'appelant, tourbillonnant comme un essaim, mais qui fourmillait encore tout autour.

« Hé! monsieur Florence, me cria M. le garde général Botte, un gros homme tout réjoui, son large ventre serré dans sa capote verte et la figure rouge. — Hé! monsieur et madame Florence, arrivez donc par ici. »

Il nous faisait place avec ses larges épaules.

« Vous avez donc aussi des idées, monsieur Florence, vous voulez aussi miser sur quelque chose. »

J'allais lui parler des chandeliers, mais ma femme me tira par le bras et répondit :

« Il faut voir, monsieur Botte, il faut voir! »

Nous étions alors près de la table, à côté du clerc couché sur son pupitre, pour inscrire les articles, et du notaire, qui se fâche lorsque les mauvaises payes misent sans présenter de caution, et qui les fait rayer, malgré les cris et les poings qui s'élèvent avec menace. Par bonheur le gendarme Lallemand était là, le coude appuyé sur la poignée de son sabre, et quand les cris redoublaient, il n'avait qu'à tourner la tête et regarder les criards de travers. Cela suffisait toujours, et les gueux allaient se consoler en buvant le vin de la vente; car à toutes les grandes ventes on boit deux, trois, quatre mesures de rouge ou de blanc. C'était alors la grande mode, cela donnait du cœur aux acheteurs, mais quelquefois, le lendemain, ils trouvaient ce vin bien cher.

Enfin, une fois là nous fûmes assez tranquilles; les gens du village me saluaient et m'offraient de boire un coup avec eux, causant de leurs achats et parlant surtout des beaux immeubles qui bientôt allaient avoir leur tour. Mais quant aux immeubles, il ne s'agissait plus de miser des deux ou trois francs, cela devait monter par cent et par mille, et les acheteurs véritables pouvaient se compter.

On voyait dans le fond de la chambre en bas, les deux juifs Samuel Lévy et Judas Mayer d'Imling, le bâton de boucher pendu au poignet par un cordon de cuir, et la petite casquette plate sur les yeux, les frères Restignat du Grand Soldat, M. Barabino du Harberg, M. Georges de Saint-Quirin, M. Ristroph d'Abrecheville, surnommé « le prince » à cause de sa grande fortune, enfin tous les richards des environs; et puis, aux deux côtés de la salle, Jean et Jacques Rantzau, debout dans l'ombre, regardant marcher la petite vente d'un air d'ennui : l'un grand, chauve; l'autre carré, trapu, les cheveux noirs frisés, la barbe pleine; et tous les deux pâles, avec leurs grands nez crochus, leurs yeux luisants, et leurs larges mâchoires serrées. Les juifs leur parlaient; ils n'avaient pas l'air de les écouter ni de leur répondre.

Tout cela je le voyais en me redressant un peu; ma femme, elle, ne voyait que ses chandeliers et le reste des meubles encore en vente. Tout à coup elle me tira par le bras; Lemoine venait de prendre les deux chandeliers; il les levait, debout sur la table, et criait :

« Deux chandeliers en cuivre. »

Sa voix, à force d'avoir crié depuis cinq heures, était devenue tout enrouée.

« Deux beaux chandeliers! »

Il se baissa pour demander la mise à prix.

« Quarante sous, lui dit M. Bajolet.

— Quarante sous, deux chandeliers magnifiques, cria Lemoine, en regardant autour de lui. Quarante sous.... Allons, mesdames, un peu de courage. »

J'allais dire cinquante sous; ma femme, plus fine, dit :

« Quarante-cinq sous! »

Lemoine regarda :

« Quarante-cinq sous.... une fois.... deux fois.... quarante-cinq sous.... personne ne met plus rien?... quarante-cinq sous.... une fois.... deux fois.... trois fois.... Adjugé! »

Il donna les chandeliers à ma femme, en lui disant de bonne humeur :

« Vous avez fait un bon marché, madame Florence, ils valent quatre francs comme deux liards. »

Ma femme partit aussitôt bien contente. Moi, la vue de ces choses m'intéressait, et j'attendis pour voir la grande vente, celle où l'on ne misait plus par sous, mais par vingtaines et centaines de francs.

Quand on est au milieu de pareils spectacles, on croirait que votre sang s'échauffe à mesure, et que la fureur d'acquérir qu'on voit chez les autres, leurs frémissements et leurs cris vous rendent comme eux. Je restai donc, plein d'impatience, attendant la vente des champs, des prés, des vergers et de la maison, comme si cela m'avait regardé.

Le père Botte, près de moi, me disait en riant :

« Tout ça, monsieur Florence, n'est encore qu'un petit commencement; les escarmouches sont finies, la bataille va venir. »

Il avait raison.

Vers onze heures et demie, tous les meubles étant vendus, il fut question de renvoyer la vente des immeubles à l'après-midi, mais le notaire était un fin renard; il voyait que la vente allait bien, que les acheteurs s'échauffaient, et tout de suite il s'écria :

« Lemoine, on se reposera demain.... Quand le fer est chaud, il faut le battre. Entrons dans la salle. »

Alors le clerc prit son registre sous le bras, Lemoine le pupitre, et l'on entra dans la grande salle pleine de monde. Le notaire et les autres s'établirent au milieu, et d'abord M. Bajolet exposa les conditions de la vente : — payable à un an et un jour, avec les intérêts à cinq pour cent, ou bien au comptant, au choix des acheteurs, — et la vente commença.

La foule se pressait autour de la table; moi, derrière, je ne voyais que les têtes en face : Samuel Lévy, Jean et Jacques Rantzau et le grand Judas Mayer.

On vendit d'abord un verger sur la côte, quelques champs ensemencés de blé, d'autres en avoine, ayant soin chaque fois d'annoncer les tenants et les aboutissants. La vente par cent et par mille avait l'air de languir; les juifs ne s'en mêlaient pas assez. Le notaire, de temps en temps, aidait Lemoine, en répétant le prix.

Il sortait aussi crier dehors :

« Tel champ, tel verger va être mis en vente. »

Quelques hommes venaient lentement, leurs femmes les prêchaient et les retenaient; car si les femmes aiment les meubles, les hommes aiment les immeubles, et cela fait des disputes : l'homme veut, la femme ne veut pas; bien des fois ils se prennent aux cheveux, et la femme crie toujours :

« Non!... non!... »

Ceux-là rentraient, leur femme derrière eux, et se penchaient en masse les uns sur les autres, autour de la table.

J'allais me retirer, il était plus de midi, lorsque le notaire, élevant la voix, s'écria :

« Nous allons mettre en vente, à cette heure, d'un bloc, les cinq jours de pré qui touchent par en bas la rivière, et par en haut à la grande prairie de Jacques Rantzau, dite « prairie de Guisi ». Il est bien entendu que tout marche ensemble. Lemoine, allez. »

Aussitôt Lemoine, montant sur sa chaise, cria :

« Les cinq jours de prairie, quinze cents francs, quinze cents francs les cinq jours, à trois cents francs le jour, les cinq jours quinze cents francs!

— Deux mille, dit un juif.

— Deux mille deux cents, dit l'autre.

— Deux mille deux cents, » répéta Lemoine.

Les deux juifs un instant allèrent ainsi, montant par cent francs, jusqu'à trois mille. M. Botte me dit à l'oreille :

« Samuel est l'homme de paille de Jean Rantzau et Judas celui de Jacques : la bataille est entre les deux frères. »

Je regardai : Jacques et Jean paraissaient calmes, mais sombres. Cela pouvait durer encore une demi-heure par cinquante francs, car après quatre mille les deux juifs se ralentissaient, n'osant plus monter sans regarder à chaque minute les signes des deux frères, quand tout à coup Jacques eut comme un éclair sur sa figure :

(La suite à demain)

çoit tous les officiers supérieurs de l'armée de Paris et de Versailles.

M. Thiers n'accepte en aucune façon l'ordre du jour de la pétition du prince Napoléon, proposé par la commission. Malgré les réserves, cet ordre du jour blâme le gouvernement qui ne peut admettre autre chose qu'un ordre du jour pur et simple. M. Thiers prendra la parole en cette occasion.

Il est question d'une interpellation relative à la nomination de grand'croix de la Légion d'honneur accordée à M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin. Vous savez que la loi Princeteau interdit aux députés de recevoir la croix.

Aujourd'hui a eu lieu la fameuse vente de M. Wilson, la plus importante, sans contredit, de la saison.

Les trois tapisseries de van Orley sont montées à 22,000 fr.

Voici les prix d'adjudication des principaux tableaux.

Delacroix, *Sardanapale*, 96,000 fr., (acheté par M. Durand Ruelle); Jules Dupré, *Marais aux environs de Southampton*, 42,000 fr. (même acquéreur); Murillo, *Saint Joseph*, 8,000 fr.; Ribeira, *Christ*, 16,000 fr.; Troyon, la *Mare aux vaches*, 33,000 fr.; id., *Paysage*, 9,500 fr.; les *Bucherons*, 22,000 fr.; Protais, la *Sentinelle*, 4,500 fr.

Total de la vente, 287,490 fr.

NOUVELLES ET BRUITS

M. Dufaure est chargé de la rédaction du projet de loi sur la transmission des pouvoirs et de celui concernant les modifications électorales.

M. Thiers se réserverait, s'il faut en croire la *Liberté*, la préparation du projet relatif à l'institution d'une seconde Chambre.

—

Les adresses de félicitations envoyées au président de la République à l'occasion de la signature du traité avec l'Allemagne se multiplient.

Nous citerons notamment celle du maire, des adjoints et de vingt-deux membres du conseil municipal de Bordeaux, celles du conseil municipal d'Epinal, et du tribunal de commerce de Bar-le-Duc.

Le maire de la ville de Verdun a reçu du maire de la ville de Belfort la lettre suivante :

« Belfort, le 17 mars 1873.

« Monsieur et cher collègue,

« Interprète des sentiments de vive sympathie que la population belfortaine éprouve pour les habitants de Verdun, je viens vous dire la part que nous prenons tous à la position exceptionnelle qui vous est faite par le traité avec l'Allemagne. Nous comprenons d'autant mieux votre légitime douleur, que depuis deux ans nous étions menacés du sort qui vous atteint, sort qui aurait pu compromettre notre avenir.

« Les Alsaciens sont impatients de retrouver libre un lambeau resté français de notre malheureuse province; c'est pour eux la patrie qu'ils sont heureux de retrouver parmi nous. Ces quelques jours, pénibles à passer, seront pour votre ville un titre à la reconnaissance de tout ce que la France renferme de patriotique.

« Veuillez agréer, monsieur et cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

« *Le maire de Belfort*,
« L. PARISOT. »

—

L'*Ordre* prendrait-il de l'esprit ? Nous nous en doutions l'autre jour à voir la façon spirituelle dont il raillait l'ex-prince impérial en rapprochant l'anniversaire de son auguste naissance du jour de la signature du traité d'évacuation.

Voici la façon originale et même libérale dont il apprécie aujourd'hui la situation faite au président de la République :

Les messieurs qui représentent à la Chambre le peuple le plus spirituel de l'univers, dit-il, deviennent bien durs pour M. Thiers. — Ne veulent-ils pas lui faire jouer du Molière ?

On sait que la commission des Trente a interdit au président de parler à la Chambre *ex abrupto*, c'est-à-dire sans avoir prévenu à l'avance M. Grévy de son intention.

Aujourd'hui, d'aucuns le veulent empêcher non-seulement de parler mais d'entendre. C'est un homme tellement dangereux, disent-ils, que sa présence peut faire tourner les meilleures discussions. — Un homme, sans parler, peut faire des signes.

Mais M. Thiers, qui est avant tout député, tient fort à son droit, aussi vient-il, dit-on, de se faire faire deux costumes, comme maître Jacques. — Un costume de président de la République conservatrice provisoire; — quelque chose comme une tunique marron garnie de boutons avec un ? au milieu ; — et un autre de représentant, — ce dernier conforme au modèle, mais agrémenté d'une aigrette de colonel.

Ainsi équipé, M. Thiers se rendra à l'Assemblée, et à la moindre interpellation :

— Est-ce au président ou au député que vous vous faites l'honneur de parler ? dira-t-il.

— Au député.

— Fort bien ; attendez un peu que j'endosse mon habit brodé.

— Pardon, je crois que c'est au président...

— Alors, permettez que je rendosse ma tunique.

Mais les membres de l'Assemblée nationale auront beau faire : en président ou en député, M. Thiers les mettra toujours dedans... jusqu'au jour où il les mettra dehors.

—

L'anniversaire du 18 mars a été célébré simultanément par les communistes français à Londres et à Genève, et par les socialistes de Berlin.

On ne signale aucun incident à Londres ni à Berlin.

Quelques journaux nous apportent des détails sur la célébration de cet anniversaire à Genève.

Des invitations avaient été lancées. En voici le style et l'orthographe :

« An III de la Commune.

« Au citoyen M...

« Citoyen, les membres de la Commune et du Comité *centrale* (sic) résidant à Genève vous *invite* (sic) à assister à la réunion qui se tiendra à Carouge, le 18 mars, à la *buvette de la Commune*, à l'occasion de l'*aniversaire* (sic) de la fondation de la Commune de Paris. »

Malheureusement, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ces messieurs se virent forcés de se renfermer dans une simple réunion privée. Cette réunion a eu lieu dans la grande salle de la *Marmite sociale*, lieu ordinaire de rendez-vous.

La solennité s'est très bien passée : elle était présidée par les citoyens Razoua, Gaillard père, Miot et sa barbe blanche, l'avocat Desequelles, le collaborateur du *Père Duchêne* Vuillamé, et la grande illustration militaire du parti, le général Eudes.

En tout cent personnes, maigre chiffre. Il est vrai que la qualité suppléait à la quantité — et que la police veillait dans les coins des portes.

Des discours ont été prononcés, tous empreints de la conviction de voir la Commune refleurir dans un avenir prochain. Une exécution a été faite : le général Cluseret a été rayé solennellement du *Livre d'or* (!) de la Commune. Enfin les assistants doués d'une belle voix ont successivement fait entendre quelques chansons pleines de couleur. Voici un couplet de celle de Gaillard fils ; il donnera une légère idée des autres :

Tous les bons de la Sociale,
Qu'on a tués comme des loups,
Le corps crevé par quelque balle,
Pourrissent au fond de leurs trous.
Voilà trois ans que cela dure,
Et la vengeance ne vient pas...
Dans leur commune sépulture
Les grands morts s'embêtent là-bas.

Refrain.

C'est une année à peine
Qui vient de passer encor ;
Mais gare à la prochaine !
La Commune ou la mort !

Un punch monstre a terminé cette fête de l'esprit et du cœur, et à minuit, bras dessus bras dessous, les assistants se retiraient vivement impressionnés.

—

Une arrestation importante d'un membre de la Commune a eu lieu mercredi, le jour même de l'anniversaire du 18 mars, au ministère de la guerre. Deux gendarmes se présentaient au bureau des dépôts et fortifications, et y procédaient à l'arrestation d'un des employés, en vertu d'un mandat d'amener signé du colonel Gaillard. L'employé arrêté avait pris une part très-active à l'insurrection du 18 mars. C'est un sieur Houette qui, sous la Commune, avait joué le rôle de capitaine adjudant-major, avait été délégué au bataillon de Blanqui et était impliqué dans de nombreux vols, assassinats, pillages et incendies commis dans les derniers jours de la Commune. Depuis un an et demi, Houette était attaché au ministère de la guerre et n'avait donné à ses chefs aucun sujet de plaintes; il avait donc toute raison de se croire certain de l'impunité.

Voici comment Houette fut découvert. Cet employé entrait souvent, pour les besoins du service, dans le cabinet du général Renson, le chef de cabinet du ministère de la guerre. Il y entrait donc, il y a quelques jours, et, allait directement, comme d'habitude, porter une communication au chef du cabinet, lorsque le garde de Paris qui était de planton à la porte du général s'affaissa subiment sur lui-même en poussant un cri. On lui administra les premiers soins, on le fit revenir à lui, et le premier mot que prononça le garde de Paris, revenu de son évanouissement, fut : « C'est lui! » Qui lui ! On l'interrogea, et l'on découvrit que l'employé qui venait d'entrer dans le bureau de M. le général Renson avait donné l'ordre de faire fusiller le malheureux garde sous la Commune, que cet ordre n'avait heureusement pas été exécuté sur l'heure, et que le garde avait été enfermé avec les autres otages que la Commune n'eut pas le loisir de faire fusiller.

Une enquête a été immédiatement ouverte, et elle révèle les faits les plus curieux qui appartiennent aux débats qui vont s'ouvrir prochainement. On découvrit, entre autres choses, que le sieur Houette avait été condamné antérieurement par contumace à la déportation, sous le nom supposé qu'il portait comme officier de la Commune. Deux gendarmes sont venus l'appréhender au corps au ministère de la guerre, et il a été immédiatement dirigé au dépôt, en attendant son prochain départ pour la maison de justice de Versailles.

On affirme que le duel de MM. de Lareintie et Mark n'aura pas lieu, non plus que celui de MM. de Cassagnac et Fouquier.

Mais une rencontre est imminente entre M. Alfred Naquet et M. Hénot, du *Pays*.

—

Le scandaleux procès du Memphis-Transcontinental sera suivi de plusieurs autres du même genre.

Une des premières poursuites qui viendront après est celle dirigée contre M. le baron Achille Seillière et sept ou huit autres individus. Il s'agit de fraudes commises dans l'exécution d'un marché passé en 1868 ou 1869 pour l'habillement de la gendarmerie de France.

Ce marché, fort important et consenti pour 12 ou 15 ans, avait été concédé sous l'empire au baron Seillière. Cette affaire, dont l'instruction remonte déjà fort loin, aurait été jugée, si le principal prévenu n'avait épuisé tous les degrés de juridiction pour faire rapporter l'ordonnance qui le renvoie en police correctionnelle.

Ce qu'il y a de plus grave dans cette affaire, c'est l'usage de faux timbres de la commission de réception.

L'affaire de la « Société industrielle », dont le principal prévenu est l'ancien sénateur Lefebvre Duruflé, viendra ensuite.

Parmi d'autres affaires à sensation, on signale pour le 3 avril prochain devant la cour d'assises de la Mayenne le procès de M. le baron Ritter, coupable d'avoir tué en duel l'ancien receveur de la ville de Laval. M. Carré-Kerisouet, membre de l'Assemblée nationale, est compris dans la poursuite comme ayant été un des témoins de cette rencontre, dont les causes ne seront pas les détails les moins curieux de ces débats.

—

On écrit à l'*Egalité de Marseille* :

« Hier, grande débâcle à Monaco. La banque a perdu dans la journée 500,000 fr.

« Un anglais qui avait gagné 70,000 francs au Casino et qui avait pris le soir le train de Monaco à Menton, a été trouvé mort dans un wagon en arrivant dans la gare de cette ville, dépouillé de tout son argent et de ses papiers. Le wagon dans lequel il a été trouvé exhalait une forte odeur de chloroforme. On croit qu'il a été empoisonné au moyen de cet agent anesthésique.

« La justice informe. »

—

L'affaire des grands chefs arabes touche au dénouement. On en est aux plaidoiries des avocats.

Me Lucet, chargé de la défense de plusieurs accusés, a conclu jeudi en demandant leur acquittement, parce que, selon lui, ils obéissaient à la puissance exceptionnelle faite par l'empire à Mokrani. Si on les absout, ajoute-t-il, l'opinion dira : Si la justice n'a pas atteint les accusés, c'est parce qu'elle était impuissante à atteindre les vrais coupables.

Le *Siècle* nous donne à propos de cette affaire quelques détails intéressants sur la personnalité de Mokrani.

El-Hadj-Mohamed-el-Mokrani, bach-agha de la Medjana, appartenait, dit ce journal, à une des plus grandes et des plus anciennes familles de l'Algérie ; ses aïeux avaient surtout acquis leur influence parmi les tribus de la province de Constantine en opposant au gouvernement turc une résistance opiniâtre. Ne pouvant les soumettre complètement, les beys se bornèrent à exiger d'eux une redevance annuelle ; mais là s'arrêtait leur action sur les grands seigneurs de Medjana, qui agissaient chez eux en véritables souverains et disposaient de leur peuple comme les hauts barons de la féodalité disposaient de leurs vasseaux.

Le vieux cherif El-Mokrani, le père du Mokrani dont nous nous occupons dans ces lignes, avait fait sa soumission à la France et nous avait soutenus dans les guerres de la conquête.

Il fut comblé d'honneurs par Napoléon III et mourut subitement à Marseille, au retour d'une visite aux Tuileries ; il allait s'embarquer pour l'Algérie.

Son fils lui succéda, mais on ne lui laissa pas un commandement aussi vaste que celui qu'avait eu son père : ce fut une des premières causes de la haine qu'il conçut contre nous, et les faveurs dont il fut l'objet de la part de l'ex-empereur ne purent jamais franchement le rallier à notre cause.

Au physique, El-Mokrani réalisait le type du grand seigneur indigène : sa tête était d'une beauté calme et distinguée ; ses mains, fines et blanches comme celles d'une femme, dénotaient peu la force herculéenne des bras auxquels elles étaient adaptées. El-Mokrani avait la barbe blonde, particularité assez rare chez les indigènes.

Intrépide, généreux, hautain, prodigue à l'excès, le chef de la Medjana possédait tous les défauts et toutes les qualités d'un fils de famille ; non content de l'énorme traitement qu'il gaspillait, il avait recours aux usuriers, et l'on estime qu'il devait plus d'un million lorsque la révolte éclata.

Son influence était prépondérante sur les tribus qu'il commandait ; on sait comment il s'est servi de cette influence.

Avant de nous attaquer, Mokrani refusa le traitement mensuel qu'on lui offrait et nous déclara pompeusement la guerre. La guerre devait lui être funeste.

Après le bach-agha, le personnage le plus important du procès est Ali-Cherif.

Celui-là aussi est un grand seigneur arabe. De haute taille, la mine fière et intelligente ; la babe noire, peu fournie : telle est la silhouette du chef indigène. Son faste et la vie scandaleuse qu'il menait attirait sur lui l'attention.

Se souciant fort peu de conserver son prestige sur les Arabes, il menait fort joyeuse vie dans son bordj d'Atibou, situé au milieu de la vallée de l'Oued-Sahel. En compagnie d'Européens aussi viveurs que lui, et d'Européennes aux mœurs légères, il savourait le fruit défendu du Coran, et passait pour un des plus forts consommateurs de champagne que l'on ait vu de Reims à Alger.

Lorsque Ali-Cherif était fatigué du séjour du bordj, il venait habiter une maison de campagne qu'il avait achetée près d'Alger, et où il entretenait un nombreux équipage et de nombreux serviteurs. Cette existence *à la chrétienne*, comme disaient les Arabes, avait fait perdre au seigneur d'Atibou tout crédit sur l'esprit de ses coreligionnaires; aussi, pour ressaisir l'influence perdue, le chef indigène se fit-il auprès des siens l'*informateur* de nos désastres.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 21 mars 1873.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 h. 40 m.

Le procès-verbal est adopté sans incident.

Des projets d'intérêt local sont déposés par plusieurs membres.

Le projet de loi relatif à la suppression du titre de président de chambre dans diverses cours d'appel, est adopté en première délibération.

M. le président — La commission d'initiative propose de prendre en considération la proposition de M. Delval ayant pour objet de modifier les droits des époux survivant sur la succession de son conjoint prédécédé.

Les conclusions sont adoptées.

Discussion du projet tendant à la formation de trois nouveaux cantons dans la Meurthe et la Moselle.

M. Claude estime que, dans l'intérêt fiscal, il est préférable de maintenir la délimitation actuelle des arrondissements et cantons, et conclut au rejet du projet.

M. Courbet-Poulard, rapporteur, rappelle les causes qui ont motivé ce projet.

Vous devez vous souvenir qu'au lendemain d'une campagne désastreuse le gouvernement songea à réformer les départements inutiles. On vous propose d'abord un système de groupement de cantons et villes de divers départements.

Tous les conseillers municipaux et généraux, ainsi que les autres personnes entendues dans l'enquête, sont unanimes pour demander la formation de trois nouveaux cantons démarqués comme nous vous le proposons.

Je n'insisterai pas davantage, et vous demande de bien vouloir adopter notre projet tel qu'il est conçu.

Art. 1er.

Les huit communes restées à la France, qui dépendaient du canton de Lorquin et de l'arrondissement de Sarrebourg, forment provisoirement un canton dont le chef-lieu est fixé à Cireq. — Ce canton est rattaché à l'arrondissement de Lunéville.

Art. 2.

Les douze communes restées à la France, qui dépendaient du canton de Gorge et de l'arrondissement de Metz, forment provisoirement un canton dont le chez-lieu est fixé à Chembley. — Ce canton est rattaché à l'arrondissement de Briey.

Art. 3.

Les neuf communes restées en France, qui dépendaient du canton de Vic et de l'arrondissement de Château-Salins, forment provisoirement un canton dont le chef-lieu est fixé à Arracourt. — Ce canton est rattaché à l'arrondissement de Lunéville.

Art. 4.

En ce qui concerne les trois cantons créés par les articles ci-dessus, il pourra être dérogé à l'article 31, paragraphe 2, de la loi du 25 ventôse an XI, aux termes duquel chaque arrondissement de justice de paix doit avoir deux notaires au moins.

M. Berlet. — On nous dit que le projet actuel répond aux vœux de tous ; non, cela n'est pas exact. Dans les enquêtes qui ont été faites, on a absolument écarté tous les vœux contraires, toutes les pétitions, toutes les réclamations n'ont pas été plus sérieusement écoutées.

L'orateur reprend les arguments développés par M. Claude et conclut en demandant le rejet absolu du projet.

M. Dufaure. — Je viens demander à l'Assemblée de passer à la discussion des articles et d'adopter le projet de loi. Je dois dire à l'Assemblée que ce projet n'est purement et simplement qu'une question administrative, qu'on aurait tort de vouloir y mêler de la politique. Non, ce que nous vous demandons de faire est absolument régulier ; les communes ont été consultées, et toutes, ainsi que le conseil général, ont été d'avis de reconstituer ces trois cantons.

C'est sur ces avis que nous vous avons présenté le projet de loi, au mois d'août de l'année dernière. On ne peut nous reprocher d'y avoir apporté de la précipitation. Je le répète, nous vous demandons simplement de donner trois nouveaux chefs-lieux aux cantons qui les ont perdus par suite de l'annexion, et cela malgré la réduction du chiffre de la population, qui est au-dessous de 10,000, ainsi que le comporte la loi du 25 ventôse an XI.

M. Varroy, au nom du conseil général, dont il est le président, demande à présenter une observation sur le 4e canton.

La clôture est prononcée par 505 voix contre 69.

L'Assemblée décide qu'elle passera à la discussion des articles.

Les quatre articles et l'ensemble du projet sont adoptés sans discussion.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions de MM. Naquet, Bourgeois et plusieurs de leurs collègues, tendant à ce qu'il soit nommé dans l'Assemblée nationale, une commission de quinze membres pour étudier la révision générale de la législation de l'an XI, en ce qui concerne l'enseignement et l'exercice de la médecine et de la pharmacie.

M. Salvandy. — J'ai l'honneur de demander à l'Assemblée de bien vouloir nommer relativement à la proposition ci-dessus, non pas une commission de quinze membres, mais une commission de trente membres qui sera chargée de présenter un projet de loi sur cette importante question.

M. Ganivet combat la proposition estimant que ce n'est pas là la tâche de l'Assemblée.

M. Naquet appuie sa proposition.

L'urgence demandée n'est pas accordée.

Le projet est ensuite repoussé.

L'Assemblée adopte sans discussion les conclusions de la commission tendant à la prise en considération des propositions de MM. Labélonye et Journault, relative à la répartition de l'impôt mobilier, de MM. Roussel, Jozon et Desjardins, ayant pour objet la révision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, de MM. Raoul Duval, Duchâtel, Johnston, Anisson-Dupéron, sur les établissements de prêts sur nantissement au mont de piété.

L'Assemblée adopte le projet relatif aux annonces judiciaires et légales.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la proposition de MM. le duc de Broglie, Bethmont et Léon Say, relative à la formation des listes électorales municipales.

M. de Goulard. — M. Desjardins, le rapporteur de ce projet à la suite d'un entretien qu'il a eu avec moi il y a quelques jours, devait vous demander l'ajournement.

En son absence, je vous fais moi-même cette proposition et vous prie de la renvoyer après les vacances.

L'ajournement est adopté.

L'Assemblée adopte la prise en considération de la proposition Ducuing prescrivant les mesures nécessaires pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.

La proposition de M. Schœlcher sur la peine de mort est ajournée à lundi.

La discussion de la pétition du prince Napoléon est ajournée à samedi sur la demande de M. le ministre et du rapporteur.

La séance est levée.

LE DISCOURS DE M. LE ROYER

Le lecteur nous saura gré de reproduire d'après le compte-rendu sténographique des explications données par M. Le Royer dans la séance d'avant-hier à l'Assemblée nationale sur un sujet intéressant au plus haut degré notre cité, sur les hospices de Lyon.

M. Le Royer. — Une parole prononcée par l'honorable M. Lambert de Sainte-Croix m'autorise peut-être à vous dire dans quel intérêt et pour quelles raisons les députés du Rhône, quelques-uns d'entre eux au moins, demandent le *statu quo* pour les hospices de Lyon. Ce n'est pas du tout que nous contestions le progrès qui résulterait de la loi présentée par la commission, seulement vous devez comprendre que, devant une situation exceptionelle, une législation exceptionnelle doit être appliquée. Or, les hospices de Lyon sont dans cette position exceptionnelle. Permettez-moi, à cet égard, quelques mots d'explication ; c'est intéressant.

Les hospices de Lyon possèdent un capital de 50 à 60 millions. Les hospices ont un budget qui se monte, en recettes et en dépenses, à près de 5 millions. Il faut vingt-cinq administrateurs pour les sept hôpitaux que possède Lyon ; sept hôpitaux qui ne sont pas ouverts à toutes les maladies, mais dont certains sont consacrés à des maladies spéciales.

Or, il est indispensable, pour une administration aussi importante par son capital, composé non seulement de valeurs mobilières, mais d'immeubles considérables, d'avoir des hommes d'aptitudes diverses.

Il est évident que, dans ces conditions, avec une fortune aussi considérable à administrer, il faut une commission spéciale. Lyon compte pour cette administration vingt-cinq personnes. On en a fait l'éloge tout à l'heure, et je me joins à mes collègues pour rendre la plus complète justice au dévouement, au désintéressement qu'y ont mis tous les administrateurs depuis des siècles ; et je ne suis pas suspect, car il y a beaucoup de tendances chez les administrateurs qui ne me sont pas sympathiques ; mais cela n'interdit en aucune façon la justice. (Très-bien ! très-bien !)

Je rends donc une complète justice à ces administrations qui sont dévouées au dernier point.

En voulez-vous un exemple ?

Nous avons sept hôpitaux, dont deux à l'extérieur. Eh bien, les administrateurs, à tour de rôle, quatre fois par semaine, vont faire une visite à l'hospice en entier, et un seul de ces hospices comprend, comme parcours des salles et des lits où les malades sont soignés, jusqu'à trois kilomètres. Eh bien, quatre fois par semaine les administrateurs ont le dévouement d'aller eux-mêmes parcourir toutes les salles et de porter quelques mots de consolation à presque tous les lits. (Très-bien! très-bien !) C'est admirable.

C'est là assurément une compensation à la mauvaise opinion que vous avez et qui est extrêmement exagérée contre Lyon et contre ses tendances...

Sur quelques bancs. — Mais non ! mais non !

M. Galloni d'Istria. — Ce ne sont pas les membres du comité de salut public qui auraient fait cela ! (Bruit.)

M. Le Royer. — Messieurs, je suis heureux de vos protestations contre la pensée que je vous attribuais, et je vous la rappellerai quand nous discuterons les intérêts municipaux de la ville de Lyon.

Quelques membres. — Il faut distinguer !

M. Lucien Brun. — Ils sont là malgré conseil municipal.

M. Le Royer. — Pas malgré le conseil municipal. J'ai été mêlé, depuis le 4 septembre, à tout ce qui concerne les hospices de Lyon ; j'ai vu de près la nouvelle organisation qu'on voulait faire, je m'y suis opposé ; mais je n'ai pas rencontré de résistance toutes les fois que j'ai eu raison. (Interruptions à droite.)

Quelques membres à droite. — Tant mieux !

M. Le Royer. — Et il paraît que j'ai eu raison...

M. Lucien Brun. — Je n'ai pas dit malgré vous, mais malgré le conseil municipal !

M. Le Royer. — ... Puisque le conseil municipal d'alors s'est rendu aux raisons que j'ai fait valoir.

Je ne suis pas du tout guidé par une hostilité contre les principes qui sont exposés dans le projet de la commission, dont plusieurs sont excellents, et qui substituent l'élection par certains corps, qui présentent toutes les garanties, au bon plaisir du préfet.

Nous avons vu, sous l'empire, quelles conséquences pouvait avoir le droit que le préfet avait de nommer les commissions administratives des hospices.

Ainsi, un moment, l'administration de l'empire avait imaginé de faire vendre les biens des hospices.

Eh bien, si notre administration hospitalière de Lyon n'avait pas eu des traditions anciennes, si elle avait été exclusivement formée, comme le préfet aurait pu le faire, de gens dévoués à l'administration supérieure, on aurait pu voir les biens des pauvres dissipés dans un avenir prochain.

L'administration hospitalière de Lyon a résisté parce qu'elle a continué à être recrutée d'après les anciens errements qui remontaient à des siècles.

Les hospices de Lyon ont été dotés sous certaines conditions ; et ces conditions, imposées par les donateurs, doivent être respectées.

Par tous ces motifs, nous pensons qu'il y a lieu de remercier la commission d'avoir consenti à l'ajournement de l'organisation exceptionnelle à faire pour les hospices de Lyon, et j'espère que le gouvernement se joindra à la commission pour demander que la seconde partie de l'article 11 soit supprimée et que l'organisation hospitalière de la ville de Lyon soit ajournée; notamment jusqu'à ce que l'organisation municipale soit réglée. (Marques d'approbation sur plusieurs bancs.)

ÉTRANGER

Allemagne

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

Berlin, 19 mars.

On ne peut pas dire qu'il y ait eu ici des troubles dans la journée d'hier, mais la police n'en a pas moins eu l'occasion de distribuer quelques coups de sabre : elle n'a pas, on le sait, la main légère quand elle frappe.

Ce qui s'est passé n'était du reste pas de nature à plaire beaucoup en haut lieu. N'exagérons rien toutefois, et n'allons pas donner à la manifestation du 18 mars les proportions d'un symptôme alarmant pour la solidité du trône des Hohenzollern.

La population de Berlin a gardé un souvenir très-vif du contre-coup qu'elle a reçu de la révolution de 1848. La seule initiative politique révolutionnaire qu'elle ait jamais prise remonte à cette époque. Le 18 et le 19 mars sont pour elle les deux « glorieuses » de son histoire. Il est question depuis quelque temps déjà d'élever par souscription publique un monument aux victimes de ces journées populaires. En attendant, on a organisé en l'honneur des citoyens morts il y a vingt-cinq ans la manifestation dont il s'agit et qui a eu lieu le jour anniversaire de leurs exploits, dans le cimetière où ils reposent, dans le *Friederischshaine*.

Le gouvernement n'a mis aucun obstacle aux préparatifs de la fête commémorative : il se sent évidemment assez fort pour n'avoir rien à craindre des souvenirs qu'elle évoque. La municipalité de Berlin est allée plus loin, elle a fait remettre en état cette année, pour la première fois depuis longtemps, l'emplacement des tombes jusqu'à présent laissé à l'abandon.

Le parti progressiste s'est divisé sur la question de savoir s'il était opportun de participer activement à cet anniversaire. Le parti national libéral s'est abstenu tout en affectant une attitude sympathique.

Plusieurs des industries de Berlin ont chômé hier, tous les ateliers de construction, entre autres, à l'exception d'un seul ; les menuisiers se sont également fait remarquer par leur zèle patriotique. Beaucoup d'associations ouvrières se sont rendues au cimetière en longues files et en corps. Dans la soirée, une réunion générale a été tenue et on pense pouvoir prélever, tous frais payés, sur la collecte qui a été faite, une somme qui servira de première mise à un fonds destiné à élever un monument dans le cimetière. Un monument semblable existe déjà à Vienne et on espère que le gouvernement ne s'opposera pas à l'exécution de ce projet.

Déjà dans la matinée la foule s'est portée autour des tombes qui étaient décorées de fleurs et de guirlandes de verdure. Le nombre des assistants ne fit qu'augmenter dans le courant de la journée, et vers le soir l'affluence était devenue énorme. C'est alors que se passèrent les scènes regrettables dont je vous ai parlé en commençant ma lettre et que la police fit usage du sabre.

Je ne puis vous dire s'il y a eu des victimes ni leur nombre. On ne saura guère que demain la vérité à ce sujet. Jusqu'à présent mon impression est que l'affaire a été peu grave.

En France vous avez à peu près oublié le 24 février : il est assez curieux qu'on se souvienne si bien à Berlin du 18 mars.

CHRONIQUE

Dans le scrutin sur le projet de loi relatif au conseil supérieur de l'instruction publique, adopté par 530 voix contre 103, les députés de notre région ont voté comme il suit :

RHONE. — *Ont voté pour :* MM. Ducarre, Flotard, Le Royer, Mangini, de Mortemart, Perret, de Saint-Victor.

Ont voté contre : MM. Jules Favre, Millaud, Ordinaire.

Absents par congé : MM. Glas, Morel.

AIN. — *Ont voté pour :* MM. Bernard, Brun, Cottin, Germain, Rive.

Ont voté contre : MM. Mercier, Tiersot.

DROME. — *Ont voté pour :* MM. Bérenger, le général Chareton.

Ont voté contre : MM. Chevandier, Dupuy, Malens.

N'a pas pris part au vote : M. Clerc.

ISÈRE. — *Ont voté pour :* MM. de Combarieu, Chaper, Gueidan, Jourdan, Jocteur-Montrosier, Michal-Ladichère, de Quinsonas.

A voté contre : M. Eymard-Duvernay.

N'a pas pris part au vote : M. Reymond.

Absents par congé : MM. Breton, Brillier, Riondel.

LOIRE. — *Ont voté pour :* MM. Arbel, Boullier, Callet, Cherpin, Cunit, Jullien, de Meaux, de Montgollier, de Sugny.

N'ont pas pris part au vote : MM. Chavassieu, Dorian.

SAONE-ET-LOIRE. — *Ont voté pour :* MM. Daron, Duréault, de La Guiche, Jordan, Mathieu, le général Pélissier, Renaud, Rolland.

Ont voté contre : MM. Boysset, le général Guillemaut, de Lacretelle.

N'a pas pris part au vote : M. Alexandre.

ARDÈCHE. — *Ont voté pour :* MM. Broët, Combier, le baron Chaurand, Destremx, le comte Rampon, Rouveure, Seignobos, Taillhand.

—

M. Cantonnet est parti subitement hier pour Paris.

Le but de son voyage est d'obtenir de suite une solution, quelle qu'elle soit.

—

Hier, un ordre de la préfecture enjoignait aux 150 cochers de voitures de remise, stationnant à la gare de Perrache, d'évacuer immédiatement les lieux, et de n'avoir plus à y stationner désormais.

Des arrêtés préfectoraux interdisent, en effet, à ces voitures la voie publique dont le monopole est accordé à une compagnie.

Une délégation de cochers, conduite par MM. Farrenc, conseiller municipal, et Valet, ex-conseiller, vint demander justice à M. le préfet, qui les renvoya à M. Brunel.

M. Brunel leur répondit alors que les arrêtés précédemment pris étaient parfaitement valables et qu'ils devaient forcément être exécutés.

Que si les cochers croyaient pouvoir soutenir un procès, ils le pouvaient, mais non sans consulter préalablement des hommes d'affaires.

Comme moyen terme, M. Brunel leur accorda jusqu'au 15 avril pour avoir, soit à faire réviser par qui de droit les arrêtés préfectoraux, soit à vider les lieux, soit à vendre leur matériel, s'ils le jugeaient à propos.

L'intention des cochers est, croyons-nous, de profiter du temps qui leur reste pour se pourvoir au conseil d'Etat.

M. Valet a dû partir aujourd'hui pour Versailles.

—

La police lyonnaise est, à peu près, réorganisée.

Les deux cents gardes urbains sont prêts et recevront leurs cartes au premier jour, dès qu'ils auront leur équipement.

Comme nous le pensions, le commissaire central [illegible] les attributions du [illegible] ne seront pas modifiées.

Il est probable seulement, dit un de nos confrères, qu'on étendra les pouvoirs ou plutôt l'influence des commissaires de police de chaque quartier sur les agents chargés des divers services qui se rattachent à la sûreté. Chacun d'eux deviendra responsable en quelque sorte, au point de vue administratif, de tout ce qui se passe dans la circonscription qui lui est attribuée.

—

Le citoyen Favier vient de recevoir du gouvernement de la République espagnole un accusé de réception à l'adresse de félicitations des républicains du conseil d'arrondissement de Lyon; voici le texte de cette lettre :

—

GOUVERNEMENT ESPAGNOL
Cabinet particulier

—

Monsieur,

C'est avec un bien vif plaisir que j'ai reçu les bonnes félicitations que les républicains du conseil d'arrondissement de Lyon ont adressées aux membres de l'Assemblée nationale de mon pays, et je m'empresse de vous en remercier.

Nous espérons que la République, en Espagne, se consolidera *par la conduite pleine de modération que nous nous proposons de suivre* ainsi que par l'appui que l'Europe libérale nous accordera avec ses sympathies, *car nous n'aspirons qu'à rendre à notre cher pays la paix et le bonheur dont il a été privé sous la forme monarchique.*

Veuillez, monsieur, être l'interprète de ce que je viens de vous exprimer auprès des messieurs qui se sont associés à vos bonnes félicitations et agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

ÉMILIO CASTELAR.

Madrid, 13 mars 1873.

Il y a assurément, dans les lignes que nous avons soulignées, une excellente leçon à l'adresse de M. Favier.

Puisse-t-il en profiter !

—

Nous recevons de la municipalité un mémoire très-instructif présenté par le maire de Lyon au gouvernement et à la Chambre des députés sur la proposition de suppression de la mairie centrale à Lyon.

La première partie de ce mémoire est consacrée à la publication de rapports faits sur cette même question, qui a été déjà à l'ordre du jour à quatre dates successives, en 1848, en 1849, en 1851, en 1852. Cette publication nous entraînerait trop loin, et n'intéresserait qu'une faible partie de nos lecteurs.

Le maire de Lyon fait ensuite le résumé des actes commis depuis le 24 mars 1852 par les préfets-maires qui se sont succédé dans notre ville et leurs commissions municipales.

Nous y trouvons des détails fort piquants.

L'hôtel de ville, la villa du Vernay, le marché des Cordeliers, le monument de la place des Jacobins, les traités avec la compagnie des omnibus, celle des bateaux omnibus, avec les compagnies du gaz, avec la compagnie générale des eaux, le rachat de péage des ponts prouvent assez avec quelle facilité on gaspillait les deniers de la ville.

Quelques notes sur les réceptions impériales édifieront suffisamment les lecteurs :

La famille impériale est venue quatre fois à Lyon : en 1860, 1865, 1869 et 1870.

En 1860, la commission municipale vota, pour recevoir dignement son souverain, un crédit illimité, dont le préfet-maire abusa avec prodigalité.

Le montant des dépenses faites s'éleva à la somme énorme de *quatre cent trente-deux mille deux francs vingt centimes*, ci..... 432.002 20

On trouve dans le détail des dépenses, ce qui suit :

Décorations, tapisseries, pavoisage, etc., par un tapissier de Paris..	66.000 »
Illuminations, éclairage.....	40.000 »
Feu d'artifice	15.000 »
Frais de banquet, payés à Letondeur, de Paris	15.200 »
Logement des équipages et frais d'hôtels.....	35.000 »
Sablage des rues, pavoisage du parc et autres frais sur la voie publique	50.000 »
Distribution aux bureaux de bienfaisance.....	30.000 »
Indemnité à la compagnie des ponts pour gratuité de passage.....	1.500 »
Représentations et danses sur les places publiques.....	8.200 »

Certes, on ne pouvait faire plus princièrement les choses. Rien n'avait été omis pour mettre en liesse le bon public lyonnais, et la caisse municipale s'était toute grande ouverte pour pourvoir aux largesses du souverain, en faveur des pauvres et pour payer les frais occasionnés par ses chevaux et par ses gens dans les hôtels de la ville.

Quant à la troisième partie du mémoire, la plus intéressante, celle qui comprend l'exposé et la réfutation des griefs émis contre la mairie centrale, nous ne pouvons, faute d'espace, la donner aujourd'hui à nos lecteurs, mais nous la publierons dès demain.

—

Voici le texte que vient d'adresser, en date du 17 courant, M. le préfet du Rhône, à messieurs les maires du département :

Monsieur le maire,

M. le ministre de l'intérieur vient de m'informer qu'il a sous les yeux une circulaire imprimée dans laquelle MM. Cordier et Cie, directeurs d'une compagnie d'affichage, ayant son siège à Paris, rue Saint-Marc-Feydeau, 16, proposent aux maires de se charger de l'apposition sur les murs de la

La Femme de Claude que nous avons entendue hier n'est point une pièce du théâtre ...ue; c'est une thèse sociale audacieuse... ...ent conçue, savamment développée et admi... ...ement écrite : elle marquera — n'en dou... ...pas, — parmi les grands essais littéraires ...siècle, et pourra bien, — en dépit des atta... ...s dont elle a été l'objet, — donner un élan ...veau à l'art dramatique contemporain.

...umas a tenté d'inaugurer un genre nou... ...au théâtre, comme en 1830 l'avait fait ...tor Hugo. Réussira-t-il comme lui? Nous ...le savons guère, mais ce qu'il y a de cer... ...n, c'est que les caractères de son drame ne ...nt pas plus *hors nature* que ceux des grands ...mes du poète, et que celui qui voudrait se ...nner la peine d'établir un parallèle entre ...lier et Rippert y trouverait peut-être un ...seignement curieux.

Nous regrettons fort que M. Dumas n'ait pas ...e à propos de publier son drame : nous ...ous qu'il ne ferait que gagner à la lecture. ...ous regrettons surtout que l'absence de ...e brochure ainsi que le manque de temps ...us empêche de développer notre plaidoyer ...de comparer ensemble la *Femme de ...aude*, la *Princesse Georges* et la *Visite de ...ces*; nous ferons peut-être, à un moment ...ué, une étude générale sur ces trois œu... ...s, dont la meilleure à nos yeux est certai... ...ment — et de beaucoup — celle que nous ...ons entendue hier.

Quant à l'attitude du public, elle a été géné... ...lement blâmable ; il était curieux de voir ...épithètes : d'*inepte*, de *ridicule*, *d'absurde*, ...croiser et venir se concentrer sur l'œuvre ...velle ; comme si le talent de Dumas fils ...it de ceux qu'on ridiculise *ex abrupto*.

...Bonne interprétation. Mlle Devoyod excel... ...te... Règle générale : une pièce bien sue ...toujours bien jouée.

Avis à nos comédiens ordinaires.

Le *Courrier de Vaugelas* donne l'origine du ...ot *cordon-bleu*, appliqué aux bonnes cuisi... ...ères :

Comme notre roi Henri III avait été élu roi ...Pologne le jour de la Pentecôte, et qu'à ...reil jour il avait succédé à son frère Char... ...s IX, il voulut manifester par une institu... ...n sa reconnaissance envers la troisième per... ...nne divine.

Aussi le 31 décembre 1575, institua-t-il l'*or... ...e royal du Saint-Esprit*.

Il limita le nombre des chevaliers à cent, ...ns y comprendre les commandeurs ecclé... ...siastiques et les grands officiers.

Le grand collier de l'ordre était formé de ...eurs de lis d'or et de chiffres d'or entrela... ...s de nœuds ; au collier était suspendu une ...oix à huit pointes, au milieu de laquelle ...ait une colombe ; de l'autre côté se voyait ...mage de Saint-Michel terrassant le dragon.

Ordinairement les chevaliers du Saint-Es... ...rit portaient la croix de l'ordre suspendue ...un ruban de moire bleue, appelé *Cordon-...leu*.

On disait dans ce sens : le roi a donné le ...*rdon-bleu* à M. un tel, a envoyé le *cordon-...leu* à tel prince, comme on dit aujourd'hui : ...président, pour récompenser tel officier, lui ...donné le *ruban rouge*.

De là, l'usage d'appeler *cordon bleu* un che... ...lier du Saint-Esprit :

...argent d'un « cordon-bleu » n'est pas d'autre façon ...ue celui d'un fripier ou d'un aide à maçon.

Régnier, sat. XIII.

Pour désigner un homme considérable dans ...n corps, dans sa profession, on l'appelait fa... ...iliérement un *cordon-bleu*.

L'Assemblée nationale a aboli les ordres de ...hevalerie par la constitution de 1791 ; mais ...omme les mots bravent les révolutions, l'ex... ...pression de *cordon bleu* a survécu, et, par une ...aisanterie qui porte à la fois sur l'éminence ...u grade de cordon-bleu et l'ancien tablier ...leu des servantes, cette expression a fini par ...désigner exclusivement une très-bonne cuisi... ...ère.

...G..., un paysan qui arrive hier dans notre ...lle, est d'une candeur tout à fait rustique.

Il rencontre sur la place Bellecour deux in... ...ividus, et comme il n'avait rien bu depuis ...n précédent repas, en proie à une soif ar... ...ente, après un instant de conversation, il les ...ène au café Camès, quai Saint-Antoine, et ...ur offre une bouteille.

On boit gaîment, on s'épanche, enfin le ...oment est venu de se séparer.

Notre paysan étale aux yeux de ses nouveaux ...mis un porte-monnaie plein d'or, et pour les épater, il le pose sur la table, pendant qu'il va payer au comptoir.

Quand il revient, un seul des deux individus était débout, prêt à partir ; l'autre avait déjà fui, emportant avec lui le porte-monnaie et les 380 fr. qu'il contenait.

— Vous allez me rendre mon porte-monnaie, dit-il, en poussant son invité par le bras, ou je vous fais arrêter.

— Faites attention, dit l'autre, si vous m'accusez à tort, c'est moi qui vais vous faire arrêter.

—Tiens, pensa le paysan, il a peut-être raison.

Et de peur de s'attirer une mauvaise affaire, il laisse partir son homme, et s'en va tranquillement se plaindre chez le commissaire de police.

Au restaurant :

— Que faut-il servir à Monsieur? Turbot capres, sole Orly, veau marengo, filet madère.

— Mon ami, donnez-moi un peu de répit.

— *Le garçon*, sans se déconcerter, hurlant au chef : — *Répit nature* pour un, boum !..... enlevons !

Des malfaiteurs se sont introduits cette nuit dans un bateau à laver, situé sur la Saône, en amont du pont Saint-Vincent, et ont soustrait une quantité de linge appartenant à diverses personnes.

La valeur des objets volés est évaluée à environ 500 francs.

Une somme de 80 francs a été également prise par les malfaiteurs.

La librairie Germer-Baillière vient de publier sous ce titre : *La France au XVIe Siècle*, la conférence qu'a faite à Lyon, le 9 mars dernier, M. Chalamet, professeur au lycée.

Cette brochure est en vente chez les principaux libraires de Lyon.

La Banque de France fait publier l'avis suivant :

Le public est prévenu que conformément à une décision ministérielle du 15 courant, les factures de commerce portant l'acquit du bénéficiaire et la signature du débiteur, précédé ou non des mots « accepté » ou « visé », doivent être considérées comme des effets de commerce, et, comme tels, soumises au timbre proportionnel sous peine de contravention à la loi du 5 juin 1850 sur le timbre.

Conséquemment, et en exécution de cette décision, la Banque de France informe ses comptes courants qu'à l'avenir elle repousssra des bordereaux présentés à l'encaissement toute facture commerciale qui ne serait pas revêtue du timbre proportionnel.

Ce soir, à 7 heures 1/2, au palais St-Pierre, salle des cours, au 1er étage, aura lieu l'ouverture du cours de législation usuelle.

Discours d'ouverture : *Des droits et des devoirs*.

Samedi 22 mars 1873, à 8 heures du soir, salle de l'ancienne Bourse, palais Saint-Pierre, 10e et dernière conférence publique par M. Dameth, sur les questions économiques et financières à l'ordre du jour.

Sujet de la conférence : *Notre dette publique*.

CLÔTURE DES CONFÉRENCES DE L'ANNÉE SCOLAIRE

1872-1873

Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Dimanche 23 mars 1873, à une heure précise, dans la salle de l'ancienne Bourse, au palais Saint-Pierre, conférence par M. Ernest Legouvé, de l'Académie française :

LES FILS D'AUJOURD'HUI.

Programme de la 13e leçon de géologie par M. Noguès, lundi 24 mars, à 7 heures 1/2 du soir, au Palais-des-Arts (salle de l'ancienne Bourse) :

Phénomènes généraux de la période quaternaire. — Terrain de transport. — Causes du transport. — Epoque glaciaire. — Etude des glaciers.

—

Programme de la 11e leçon d'économie politique par M. Noguès, mercredi 26 mars, à 7 heures 1/2 du soir, au Palais-des-Arts (salle de l'ancienne Bourse) :

Suite de l'examen des forces économiques. — Forces naturelles. — Force gouvernementale. — Rôle de l'Etat dans la production.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce *Revalescière Du Barry*, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61,224.

Saint-Romain-des-Iles, 27 novembre.

La Revalescière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. Comparet, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Ballandrin et Sabourault. Turrel, épicier, 16, rue Neuve; Dorvault, pharmacie centrale. Perissoud, épicier, 57, rue Bourbon. Varvarande, épicier, rue de Lyon, 60. Napoly frères, place de Lyon. Verpilleux-Millon, rue de Lyon, 48. Cherblanc. Fayolle frères. Armandy Boissonnet, pharmacien. J. Girard, Burband. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Faillites

Dumas, poêlier, rue de Fleurieux, 4.
Juge-commissaire, M. Seguin.
Syndic provisoire, M. Jules Rolland.
Date du jugement, 21 mars 1873.

—

Michelle Fuchez, veuve Chevalier aîné, fabricante de chaux à Lyon, lieu du Plan de Vaise.
Juge-commissaire, M. Favre.
Syndic provisoire, M. Dargère.
Date du jugement, 21 mars 1873.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Session extraordinaire

Audience du 19 mars 1873.

Présidence de M. Verne de Bachelard, conseiller.

Les deux accusés traduits devant la cour d'assises pour avoir fabriqué ou émis de faux billets de banque sont deux frères, Jules Vinez, garçon de café, âgé de 19 ans, et Jean-Pierre Vinez, horloger, âgé de 33 ans.

Le 22 octobre dernier, Jules Vinez était arrêté au moment où, en paiement d'une tasse de café, il donnait un faux billet de 25 francs au sieur Chazeaud, restaurateur, rue Port-du-Temple ; il déclara tenir ce billet de son frère, qui l'aurait reçu à Marseille quelques jours auparavant. Ce dernier fut immédiatement arrêté.

Dans la chambre que les deux prévenus occupaient en commun, rue Mazenod, 37, on trouva deux autres faux billets de 25 fr., dont la fabrication n'était pas encore entièrement terminée. On a saisi, en outre, quatorze autres faux billets de 25 francs, mis en circulation à Lyon peu de temps avant l'arrestation des frères Vinez.

Un expert a reconnu qu'ils provenaient tous de la même fabrication ; il pense que les numéros à la main spéciaux à chaque billet sont de l'écriture de Jules Vinez.

Jules Vinez est d'ailleurs formellement reconnu par plusieurs témoins auxquels il a remis de faux billets, et il avoue lui-même en avoir donné un à la dame Vimal, débitante de tabac.

M. Boissard, avocat général, soutient l'accusation. Il montre la gravité particulière d'un crime qui peut porter atteinte au crédit de la banque de France, à ce crédit qui a résisté aux crises les plus terribles. Puisque les circonstances nous ont imposé la nécessité du cours forcé, il ne faut pas qu'on puisse avoir des doutes sur la sincérité des billets mis en circulation, car le papier subirait alors cette dépréciation à laquelle il a si merveilleusement échappé.

Après les plaidoiries des défenseurs Mes Michel et Bonnard, le jury rend un verdict de culpabilité, tempéré par l'admission de circonstances atténuantes.

La cour condamne chacun des deux prévenus à huit ans de travaux forcés et 100 francs d'amende.

—

Audience du jeudi 20 mars 1873.

Cette audience, présidée par M. le conseiller de Saint-Olive, a été consacrée tout entière à une affaire de faux en écriture commerciale et privée, qui s'est terminée par un double acquittement.

Les accusés étaient deux jeunes gens, les mariés Guérin, appartenant à d'honnêtes familles, ayant eux-mêmes les meilleurs antécédents.

Au commencement de l'année 1872 ils étaient venus s'établir dans une boutique de boulangerie à Lyon. Ils y avaient fait de mauvaises affaires et le 8 juin ils s'étaient enfuis à Genève. Après leur fuite on découvrit qu'ils avaient mis en circulation de faux billets à ordre.

Les accusés reconnaissent les faits matériels qui leur sont reprochés; mais ils auraient payé tous les billets, qu'ils avaient émis dans un moment d'extrême embarras.

M. Sauzet, substitut de M. le procureur général, soutient l'accusation. Me Lançon défend le mari, et Me Genton, la femme.

Après le verdict de non culpabilité rendu par le jury, les deux prévenus sont remis en liberté.

—

Audience du vendredi 22 mars 1873.

Deux audiences avaient été réservées au procès en diffamation intenté par M. Mouton, ancien chef de bataillon de la 2e légion des mobilisés du Rhône, à MM. Ferrer, ancien colonel de la 2e légion ;

Mounard, gérant du *Journal de Guignol*;
Regard, imprimeur ;
Brunelière, imprimeur ;

Le plaignant, M. Mouton, est assis au banc des avocats à côté de Me Jacquier, son défenseur.

Mes Andrieux, Guillot, Perret, assistent les prévenus.

M. Boissard, avocat général, occupe le siége du ministère public.

Vingt-trois témoins sont entendus tant à la requête des prévenus qu'à celle de la partie civile. Les uns font l'éloge de M. Ferrer; les autres font l'éloge de M. Mouton, et plusieurs font simultanément l'éloge des deux adversaires.

Après une assez longue suspension d'audience, M. le président annonce qu'il a cru devoir faire appeler les défenseurs pour éviter des débats, qui ne pouvaient qu'avoir un résultat fâcheux. Ces efforts ont heureusement abouti, et voici la déclaration signée par les parties :

« Après l'audition des témoins et sur l'intervention de M. le président des assises, il a été reconnu entre M. Ferrer et M. Mouton :

« 1° Que M. Ferrer n'a jamais eu l'intention de reprocher à M. Mouton des actes de détournement et qu'il résulte des explications échangées qu'en effet aucun acte de cette nature n'est à la charge de M. Mouton.

« 2° Que la note relative aux officiers de la légion a été envoyée sur la demande du préfet du Rhône, ainsi qu'il résulte d'une lettre produite par M. Mouton.

« M. Ferrer et M. Mouton déclarent en outre que les témoignages entendus ne permettent pas de mettre en doute la bravoure de l'une ou de l'autre des parties. Quant aux imputations dont M. Mouton a pu être l'objet dans le 1er article du *Journal de Guignol*, M. Ferrer n'entend point se les approprier ; M. Mounard, gérant du journal, déclare les retirer et reconnaître que des débats il résulte la preuve que la mise en réforme de M. Mouton a été provoquée non par une lettre anonyme de délation contre ses camarades, mais par des appréciations blessantes à l'égard d'un général inspecteur et du gouvernement impérial, lettre dont M. Mouton, du reste, persiste à repousser la responsabilité.

Ces explications ayant paru satisfaisantes, M. Mouton s'est purement et simplement désisté de sa plainte.

« Signé : Mouton, Ferrer.

» Le président des assises,

« Verne de Bachelard. »

La cour donne acte du désistement.

Cette solution inattendue parait causer une vive satisfaction à plusieurs membres du jury.

Dépêches du Matin.

22 Mars — 7 heures du matin.

Paris, 21 mars.

Assemblée. — L'Assemblée s'occupe de nombreuses propositions d'une importance secondaire.

Sur la demande de M. de Goulard, la pétition du prince Napoléon est remise au samedi 29 mars.

A une réunion du centre droit, M. Beulé, énumérant les projets que l'Assemblée doit nécessairement voter, regarde le printemps de 1874 comme la date la plus rapprochée de la dissolution.

La réunion, approuvant M. Beulé, a décidé de dégager autant que possible de son ordre du jour les questions secondaires.

Bourse. — Ferme.

Marseille, 21 mars.

La crue subite du Rhône, hier, est due principalement à l'Ardèche et à la Durance.

La décroissance doit bientôt commencer.

L'île de Barthélasse, près d'Avignon, est inondée; le fleuve déborde sur le pré de Beaucaire et autour d'Arles.

La Durance décroît rapidement.

Rome, 21 mars.

Chambre des députés. — Discussion de la proposition de M. Nicotera sur l'armement.

L'ordre du jour de M. Perrone, portant que la chambre, confiante dans le ministère, continuera de pourvoir efficement à la défense de l'Etat, est adopté par 153 voix contre 100.

New-York, 21 mars.

Le gouvernement dominicain a fait envahir le domicile du consul anglais à Saint-Domingo; il a fait arrêter trois personnes opposées à la vente du golfe de Samana.

Un vaisseau de guerre anglais a été appelé.

Madrid, 21 mars.

Les radicaux montrent une attitude résolue; ils ne veulent pas se laisser annuler.

Dimanche prochain, à Madrid, manifestation des intransigeants.

M. Figueras est attendu à Madrid. La crise aura lieu demain probablement.

Dépêches du Soir.

22 Mars — 3 heures du soir.

Paris, 22 mars.

Des informations de Versailles démentent le bruit que M. Thiers renoncerait à défendre le traité de commerce.

On assure que M. Rouveure proposera aujourd'hui à l'Assemblée des vacances du 29 mars jusqu'au 12 mai.

Tous les bruits qui circulent sur l'époque des élections générales sont prématurés.

Dans l'affaire de l'insurrection des Arabes, douze ont été acquittés; Mokrani a été condamné aux travaux à temps; cinq autres à la réclusion.

Les condamnés avaient obtenu des circonstances atténuantes.

DEPECHES PARTICULIÈRES

Du JOURNAL DE LYON

Londres, 21.

Paris		Rente autrich	
Emprunt 5 0/0, a.		Cons. amér.	90.75
Emprunt 5 0/0, n.	6	Lombard	17.44
Rente 3 0/0	54.50	Oblig. anc.	10 12
Défense	101	Oblig. nouv.	10.25
Italien	64.25	Espagnol	22.69
Turcs	54.19	— n... (p.)	22.44
Pérou		— (r. a.) prime	

Berlin, 21.

Paris	79 75	Emprunt 5 0/0	87.87
Londres	620.62	Lomb.	115.12
Autrichiens	203.12	Obligat. anc.	251.50
Obligations	295.50	— nouv.	251
— n.	286	Italien	63 87
Rente autric.	67.37	Américain 1882	96.50
Napoléons	461.50	Papier rente aut.	65.12
3 0/0		Obl. ottomanes	
Tabacs		Turc	

Vienne, 21.

Paris	42.75	Rente autr. arg.	73.30
Londres long	109.15	— pap	71
— court	109.30	Hongroises	101.30
Napoléons	869.50	Lombards	187.50
Autrichiens	332.50		

Turin, 21.

Or	22.70	Paris	
Ch. s. Londres	28.52	Ch. sur Paris	
France	113.25	Romaines	130
Italien	74.15	V. Emmanuel	223

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 22 MARS

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	55 55	.. ..	.. ..	.. ..
4 1/2 0/0	79 25	.. ..	.. ..	.. ..
5 0/0 (anc.)	88 97 1/2	.. ..	.. ..	.. ..
5 0/0 (nouv)	90 65	.. ..	.. ..	.. ..

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 22 Mars 1873.

PRÉC CLOTURE	VALEURS
55 65	3 0/0 Français ex-c.
90 67	5 0/0 Emprunt (1872)
88 97	5 0/0 Libéré (1871)
65 40	5 0/0 Italien
4450 ..	Banque de France
812 ..	Foncier estampillé
425 ..	Crédit Mobilier
718 ..	Crédit Lyonnais
582 ..	Société Générale
.... ..	Mobilier Espagnol
855 ..	Orléans
1007 ..	Nord
872 ..	Paris à Lyon et Médit
772 ..	Autrichiens estamp.
.... ..	Autrichiens nouveaux
443 ..	Lombards
431 ..	Suez
380 ..	Délégations
92 6/8	Consolidés à Londres

BONS DU TRÉSOR		
	3 mois à 5 mois	3 1/2 0/0
	6 mois à 11 mois	4 0/0
	A un an	4 1/2 0/0

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 21 mars 1873.

NOMBRE	SORTIES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	PROVENCE	SYRIE	Côtes vers Sénégal	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
44	Org.	26	2	4	7	»	1	»	2	1	»	1	3655
25	Tra.	7	»	1	8	»	»	»	»	2	1	6	1870
25	Grég.	3	5	»	4	»	»	»	5	3	»	5	1853
1	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Bob.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
100		36	7	5	19	»	1	»	7	6	1	12	7378
	BALOTS PESÉS												
»	Org.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Tra.	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	99
22	Grég.	»	»	»	»	»	»	»	6	1	1	14	1196
»	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23		»	»	1	»	»	»	»	6	1	1	14	1295

Ballots conditionnés dep. le 1er du mois. 1827 nos
Ballots pesés depuis le 1er du mois..... 709 nos

A LA VILLE DE LYON

Magasins de Nouveautés plus vastes que les plus grands magasins de Paris

DIMANCHE 23 MARS & JOURS SUIVANTS

GRANDE EXPOSITION SPÉCIALE

d'importantes affaires en

BAS ET CHAUSSETTES COTON ECRU

LUNDI 24 MARS MISE EN VENTE

Les Grands Magasins A LA VILLE DE LYON, constamment en rapport avec les meilleures fabriques et toujours à la recherche de ce qui peut satisfaire leur nombreuse clientèle, viennent de traiter sur les places de Troyes et de Paris d'énormes affaires en BAS et CHAUSSETTES Coton écru.

Ces opérations d'une importance toute exceptionnelle, entièrement composées des meilleurs produits de l'industrie comme qualité, et des plus parfaits comme fabrication, réunissent des conditions de bon marché qui n'ont jamais été offertes par aucune autre maison.

Nous croyons bien conseiller les personnes qui ont des achats à faire en les engageant à profiter de cette mise en vente qui présente des avantages considérables et que, seuls, les Grands Magasins A LA VILLE DE LYON ont le pouvoir d'offrir.

Ci-dessous la nomenclature des affaires les plus saillantes :

800	DOUZAINES	BAS COTON ECRU, 4 et 5 fils, entièrement finis (solde) pour dames, la paire	0 95
2000	DOUZAINES	BAS COTON ECRU, 4 et 5 fils, entièrement finis, Louisiane premier choix, pour dames, la douzaine	14 50
3000	DOUZAINES	BAS COTON ECRU, 4 et 5 fils, entièrement finis, Jumel premier choix, pour dames, la douzaine	17 50
1500	DOUZAINES	BAS COTON ECRU, 4 et 5 fils, entièrement finis, Jumel premier choix, pour dames, la douzaine	20 50
2000	DOUZAINES	BAS COTON ECRU, 4 fils, entièrement finis, Jumel extra, pour dames, la douzaine	23 50
3000	DOUZAINES	CHAUSSETTES COTON ECRU, 5 fils, entièrement finies, la paire	0 95
2000	DOUZAINES	CHAUSSETTES COTON ECRU, 5 fils, entièrement finies, Jumel premier choix, la paire	1 25
1500	DOUZAINES	CHAUSSETTES COTON ECRU, 5 et 6 fils, entièrement finies, Jumel supérieur, la paire	1 50

Très-prochainement inauguration d'une nouvelle galerie destinée aux articles d'ameublement ; incessamment exposition générale et mise en vente de tous ces articles.— Une annonce spéciale en indiquera le jour.

Saint-Étienne, 21 mars 1873.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	BROUSSE	PERSE	SYRIE	Poids
13	Organsin	»	»	»	4	5	»	3	»	»	1	691 42
7	Trames..	»	»	»	2	6	1	»	»	»	»	583 47
1	Grèges...	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	48 10
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
21		»	»	»	5	11	1	3	»	»	1	1322 99

BALLOTS PESÉS

4	Organsin	1	»	»	»	3	»	»	»	»	»	96 31
2	Trames..	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	23 07
1	Grèges...	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	47 22
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
7		1	»	1	»	4	1	»	»	»	»	166 60

21 Décreusages..... 1 Grèges
19 Ouvrées..... 1 Moulinées

Aubenas, 21 mars.

8 Organsins.....	784 »
» Trames.....	» »
12 Grèges.....	916 »
3 Ballots pesés.....	179 »
23 Total.....	1879 »
Opérations de décreusage.....	12 »
Dernier numéro placé.....	288 »
Total du 1er au 21.....	25407 »

Avignon, 21 mars.

» Organsins.....	» »
3 Trames.....	300 16
» Grèges.....	» »
3 Total.....	300 16

BALLOTS PÉSÉS

» Organsins.....	» »
1 Trames.....	52 47
» Grèges.....	» »
1 Total.....	52 47

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 21 mars.

Les seigles sont fermes à 20 fr. 25 les 115 kilos.

On offre les avoines de 18 50 à 19 fr. et les orges de 21 à 21 50 les 100 kilos.

Les farines sont mieux tenues : 8 marques courant, 70 fr. 25 ; prochain, 70 fr. 75 ; mai, juin, 72 à 72 fr. 25 ; 4 mois de mai, 73 à 73 fr. 25.

Farines supérieures, courant, 70 fr. ; prochain, 70 25 à 70 fr. 50 ; mai, juin, 71 fr. ; 4 mois de mai, 71 fr. 50.

Les huiles, les spiritueux et les sucres restent sans changement.

Marseille, 20 mars.

Blés. — Marché calme, prix fermes. Importations 9,600 hectolitres. Ventes de la journée 3,000 hectolitres dont 900 à livrer. Afrique dur, disponible, poids 130/126, 38 fr. 25; Samsoun blanc, 126/121, 37 fr. ; Irka-Odessa, 126/120, 36 fr. 75 ; Ismaïl, 126/121, 41 fr. les 100 litres, escompte, 1 0/0.

Laines. — Marché calme prix en baisse.

Soies et cocons. — On a pris 3 rouleaux soie Perse Moscou à 33 fr. le kilo ; 1,500 kilos cocons japonais verts Volo à 23 fr. p. 4.

Havre, 20 mars.

Cotons. — Les cours n'ont pas varié : les ventes s'élèvent à 445 balles.

On paye Louisiane, mars, 112 fr. ; avril à juin; 110 à 110 fr. 50.

Laines. — Marché faible. On a vendu seulement 513 balles.

Levant lavées à 200 fr.

Liverpool, 21 mars.

Cotons. — On a vendu hier 14,000 balles; marché ferme; Amérique à livrer de 9 1/8 à 9 1/4, fair Oomra, via Suez, 6 7/8.

Aujourd'hui marché calme, pas de changement dans les prix.

Importations nulles.

New-York, 21 mars.

Cotons. — Middling upland 19 1/8 cents.

A New-Orléans, le low-middling revient à 116 fr. 50 franco au Havre.

Recettes 64,000 balles.

BULLETIN METEOROLOGIQUE
du 22 mars
PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima	maxima	PRESSION baromét.	ÉTAT du ciel	VENT à 7 h. du m
—	A MIDI —	—	—	—
+ 4°	+ 11°	0,738	beau	N-O

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage... 3.60
Sa température..... +8°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 0.95
Sa température..... +8°

Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 au 15 mars..... 0,094

SITUATION GÉNÉRALE.

Le baromètre remonte très-rapidement sur l'Angleterre et la France, les vents soufflent généralement des régions N.

Mer du Nord, Manche, Groningue, Brest, vent assez fort N-E et E, ciel couvert, mer très-houleuse.

Valentia, Bayonne, vent faible N-E, ciel nuageux, mer belle.

Perpignan, Livourne, Naples, pression faible, vent N-O, ciel nuageux, mer houleuse.

SPECTACLES DU 22 MARS

GRAND-THÉATRE

MARION DE LORME, drame en 5 actes, de V. Hugo
NE LA TUE PAS!!! conférence sur l'homme-femme.
LES PROJETS DE MA TANTE, vaudeville en 1 acte.
On commencera à 7 heures »/».

THEATRE DU GYMNASE, QUAI SAINT-ANTOINE

LE DIABLE D'AMOUR, féerie en 3 actes et 12 tableaux.
CE MON BERNARD, comédie-vaudeville en un acte.
On commencera à 8 heures »/».

DÉPOT GÉNÉRAL
DE PARFUMERIES
et des meilleures teintures
MAISON ROCHON
34, *rue Grenette*, 34
LYON. 2978

OBLIGATIONS
DES CHEMINS DE FER OTTOMANS
Tirage du 1er avril. — 50 lots : 800,000 fr.
GROS LOT : 600,000 Fr.
En versant dix francs pour une obligation, quarante-cinq francs pour cinq obligations ou quatre-vingts francs pour dix obligations chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage. 314

CHANGEMENT DE DOMICILE
Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

PLUS D'EXTRACTION DE DENTS
50 ANS DE SUCCES
Mlle Bert, seule élève et successeur du **Dr Marmont**, chirurgien-dentiste, de Paris, conserve et guérit les maux de dents les plus violents, par l'**Elixir Bol d'Arménie Marmont**, approuvé comme remède souverain par toutes les Facultés de médecine. Rue Centrale, 33, maison du café Central, à Lyon.
Nota. — **Mlle Bert** plombe les dents et les racines avec un *mastic blanc* inaltérable. 117

UN PRÊTRE a inventé un d'une *efficacité* (facile et insensible) guérissant à vie, *et toutes affections des pieds*. Envoyer en timbres-poste ou mandat ; on le re suite et franco avec l'instruction. **M** 30, *faubourg Montmartre, Paris.*

AU GRAND SAINT-NIZ
1, place Saint-Nizier, 1
Cette maison a reçu de sa fabrique assortiments de bas, chaussettes pou mes, dames et enfants.
Mise en vente de bas et chaussettes qui défient toute concurrence par le marché et par leur qualité.

CONFECTIONS POUR DA
COSTUMES COMPLETS. — HAUTE NOUVEA
J. BLANCHET, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1

PHARMACIE SIMON, RUE DE LYON
CRÈME SIMON pour adou peau, guér gerçures, rougeurs, etc.
Contre l'asthme **PAPIER SIMON** MARIN
PULVÉRISATEUR pour la g le larynx.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude Me TERME, avoué à Lyon, rue Dubois, 19.

VENTE

par licitation, aux enchères publiques, à l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une grande et belle

MAISON

sise à Lyon, rue Confort, numero 14, dépendant de la communauté d'acquêts, ayant existé entre les époux Louis Page et Jeanne Gros.

Cette maison est de construction récente, bâtie en pierre de taille et maçonnerie, se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages avec greniers au-dessus et occupe, y compris le sol de la cour, une superficie de trois cent cinquante-cinq mètres carrés.

Mise à prix.... 200,000 fr.
Revenu brut : 19,206 fr.
Impôts et charges : 1,814 fr.

Adjudication au cinq avril mil huit cent soixante-treize, à midi.

Pour extrait,
Signé : TERME, avoué.

Nota. — S'adresser, pour les renseignements, à Mes Terme et Galliot, avoués; à monsieur Arthaud, régisseur à Lyon, rue Childebert, 7, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 231

Etude de Me OULMANN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91.

VENTE

par licitation, en deux lots séparés de

MAISON ET CLOS

à Sainte-Consorce-Marcy (Rhône), et de **MAISON**, sise à Lyon, rue Tupin-Rompu, numéro 8.

Le premier lot comprend une maison d'habitation avec un terrain contigu, clos de murs, de la contenance de vingt-cinq ares environ, le tout sis au bourg de Sainte-Consorce-Marcy ;

Le deuxième lot comprend une maison, à Lyon, rue Tupin-Rompu, 8, et composée de caves voûtées, rez-de-chaussée et cinq étages.

Adjudication en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi cinq avril mil huit cent soixante-treize, à midi.

Mises à prix :
Premier lot..... 2,000 fr.
Deuxième lot.... 20.000
Outre les charges,
Signé : OULMANN, avoué.

Nota. — S'adresser pour les renseignements, à Me Oulmann, avoué poursuivant et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 337

Etude de Me MILLE, avoué à Lyon, rue Saint-Côme, 8, successeur de Me Bret.

VENTE

par expropriation forcée, en un seul lot,

D'IMMEUBLES

sis à Givors, lieu de Montrond, d'un seul tènement, composés de maison bourgeoise avec eaux vives, terrasse et grande cave au-dessous, cour, jardin, vignes basses et bois, bâtiments d'exploitation servant à une usine d'artificier le tout saisi au préjudice des consorts Griner.

Mise à prix : dix mille francs, ci..... 10,000 fr.

Adjudication au samedi vingt-six avril mil huit cent soixante-treize, à midi précis, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

Pour extrait,
Signé : MILLE.

Pour les renseigdements, s'adresser à Me Mille, avoué à Lyon, rue Saint-Côme, 8, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 327

VENTE FORCÉE

Le mardi vingt-cinq mars mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis, tels que : banques, lustres, chaises, glaces, bureaux, rayonnages, châles et quantité de pièces de tissu, etc. 335

Le lundi vingt-quatre mars courant, à dix heures du matin, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques divers objets saisis, tels que : canapé, fauteuils, chaises, guéridon, glaces, pendules, tapis, lampes, rideaux, etc., etc.

—

Le même jour et à la même heure, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera également vendu aux enchères publiques divers objets saisis, tels que : fauteuils, chaises, glace, secrétaire, tables, ustensiles de cuisine, etc., etc. 388

Etude de Me GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21, successeur de Me Matrod.

VENTE

sur surenchère, en suite de licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice,

D'UNE MAISON

sise à Lyon, rue de la Vieille, 7, dépendant de la succession Dolbeau.

Mise à prix : 30,450 fr.

Adjudication au samedi cinq avril mil huit cent soixante-treize, à midi.

Pour extrait,
Signé : GOUTORBE, avoué.

N. B. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Goutorbe, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21, à Mes Ruby et Nérard, et, pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 332

Liquidation

judiciaire du commerce et des biens du sieur Joseph BRIDOUX, qui était épicier, rue de Créqui, n. 105, Lyon.

MM. les créanciers dudit commerce sont invités à produire dans un délai de dix jours, sous peine de forclusion, leurs titres de créances en les accompagnant d'un bordereau certifié établi sur un papier libre entre les mains de M. Jean Dode, expert-teneur de livres, à Lyon, rue Sainte-Catherine, 13, liquidateur du commerce Bridoux.

Lyon, le vingt-deux mars mil huit cent soixante-treize.

Le liquidateur,
333 J. DODE.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

de produit et d'agrément située à Limonest, desservie tous les jours par plusieurs voitures publiques.

S'adresser à Me Renoux, notaire à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 37. 296

ON DEMANDE à représenter, en Russie et en Turquie, une des premières maisons de soieries et de velours de Lyon. Excellentes références. Cautionnement solide au besoin.

Ecrire *franco*, bureau du journal *La Meuse*, à Liége (Belgique), sous les initiales A. B. N° 100. 336

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

ACHAT DE DENRÉES

Le **samedi cinq avril 1873**, il sera procédé, à une heure après midi, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de :

8,000 quintaux métriques de blé
400 quintaux métriques de sel

à livrer dans le magasin militaire de la place de Lyon.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Sainte-Hélène, n. 33), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Une adjudication de 600 quintaux métriques de blé aura lieu à Valence, le 10 avril 1873. 329

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

ACHAT DE DENRÉES

Le **samedi vingt-neuf mars 1873**, il sera procédé, à 1 heure de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de :

270 quintaux métriques de sucre

à livrer dans le magasin militaire de la place de Lyon.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Sainte-Hélène, n° 33), où le public sera admis à en prendre connaissance. 330

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
4, rue de la Paix, 4

1° — Départ de **Saint-Nazaire**, le **7 de chaque mois**, pour Fort-de-France, la Guayra, Savanilla, Colon, Saint-Pierre, Basse-Terre, Point-à-Pitre, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Grenade, la Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne.

Correspondances à l'Isthme de Panama pour l'Equateur, le Pérou, le Chili, l'Amérique centrale, la Californie.

2° — Départ de **Saint-Nazaire**, le **20 de chaque mois**, pour Santander, Saint-Thomas, la Havane et la Vera-Cruz, Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Saint-Pierre, Fort-de-France, Porto-Rico, le Cap-Haïtien, Santiago de Cuba, la Jamaïque, Colon, le Sud pacifique, l'Amérique centrale et le Nord pacifique.

3° — Départs du **Havre** et de **Brest** pour **New-York**, aux dates suivantes :

Du **Havre**, 14, 28 mars; 11, 25 avril; 9, 23 mai; 5, 19 juin, etc.
De **Brest**, 1er, 15, 29 mars; 12, 26 avril; 10, 24 mai; 7, 21 juin.

S'adresser pour les renseignements :

A Paris, aux bureaux spéciaux de la Compagnie, 12, boulevard des Capucines, bureau des Passages, et 108, rue du Faubourg-Saint-Denis, bureau du Frêt ;
A Saint-Nazaire, à M. BOURBEAU, agent ;
Au Havre, à MM. WILLIAM ISELIN et Ce ;
A Brest, à M. ED. LE POMELLEC.
A Lyon, à M. CAUSSE, aux Messageries nationales, 7, place des Terreaux. 302

TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6
Brochage de livres, cartonnage.
Rognures fines à vendre.

I. LECOMTE
MÉCANICIEN
breveté s. g. d. g.
MACHINES A COUDRE
33
rue Saint-Pierre,
ci-devant, 14, rue Saint-Dominique,
LYON.

SOMMIERS MODÈLES
Récompenses aux expositions du Havre, 1868. — Amsterdam, 1869 Paris, 1872. — Lyon, 1872. — Académie nationale, 1872
LAURENT
FABRICANT DE LITS EN FER
6 et 10, quai Tilsitt (près Bellecour) **LYON** Mag. d'Echantillons quai St-Antoine, 17
(Album-Tarif *franco*) 321

A LOUER DE SUITE
chemin de Saint-Just à Vaise n° 53,
à 15 minutes de la station des Mouches, à Vaise,
BELLE CAMPAGNE
Composée de 10 pièces, jardin, salle d'ombrage et grand clos.
S'adresser rue d'Algérie, 18, à M. Clapisson. 304

Société Industrielle
Les emprunteurs sur titres à cette Société sont invités à se faire connaitre dans le plus bref délai pour une revendication collective de leurs dépôts.
S'adresser, 91, rue de la Condamine, à Paris, à monsieur A. Patou, banquier — Achats et ventes de toutes valeurs, paiements de coupons, prêts sur titres, souscriptions, versements, échanges, etc.
P. S. — Joindre un timbre-poste pour la réponse. 334

LA
CHUTE DES CHEVEUX
arrêtée radicalement par la
Pommade PONCET
PHARMACIEN
19, COURS MORAND. — LYON
2 fr. le pot. 160

UN HOMME marié âgé de 38 ans, demande une place de garçon de magasin ou garçon de peine S'adresser au bureau du journal.

UN GENDARME en retraite, marié, sans enfants, demande un emploi.
S'adresser cours du Midi, 29, au Concierge.

MALADIES
Dartres, Scrofules, Abcès, Pertes, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine et d'estomac
Guéris complètement par le
ROB-SAVARESI, DÉPURATIF
PERFECTIONNÉ
Régénérateur du Sang et des Humeurs
Expédition par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste
Pharmacien de première classe
rue Grizy, 15, 1er étage
près l'Hôtel de Ville Lyon

AVIS
MAISON DE LA
BELLE JARDINIÈRE
DE PARIS
SUCCURSALE A **LYON** RUE St-PIERRE, 5
Près les Terreaux
ASSORTIMENT COMPLET DE
VÊTEMENTS
de première
COMMUNION

Un des meilleurs Chocolats est le
CHOCOLAT-DONNEAUD
Usine de la Tête-d'Or, à Lyon.

Mariages Riches
DOTS DE 100,000 A PLUSIEURS MILLIONS
Mme de Saint-Just, 32, *rue Maubeuge, Paris*

MÉDAILLES D'OR
ET D'ARGENT
à l'Exposition
DE LYON
1872
MACHINES A COUDRE
VÉRITABLE
PEUGEOT
Mon COSTAL
23, RUE GRENETTE,
LYON

BOURSE DE PARIS — *Vendredi 21 Mars (de midi à 3 h. 1/2).*

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	55 60	55 55
jouissance janvier	31	55 52	55 65
5 0/0 Empr. j. août	cpt	88 90	88 97
jouiss. nov.	31	88 85	88 97
5 0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p.	cpt	90 55	90 65
Jouiss. 16 août	31	90 52	90 67
4/12 0/0 j. 22 sept	cpt	79 50	79 25
Banque de France	cpt	4420 ..	4405 ..
Comptoir d'escompte	cpt	585 ..	580 ..
500 f. j. février	31	585 ..	585 ..
Crédit agricole	cpt	... ..	... ..
Crédit foncier	cpt	805 ..	815 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	807 50	812 50
Société générale alg.	cpt	487 50	488 75
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.	31	... ..	... .
Crédit mobilier	cpt	416 25	425 ..
500 fr. j.	31	418 75	425 ..
Société de Dépôts. J. nov.	cpt	... ..	550 ..
Société générale	cpt	580 ..	582 50
500 fr. — 250 fr. p.	31	582 50	582 50
Crédit lyonnais	cpt	715 ..	715 ..
500 f. — 250 f. p. J. janv.	31	715 ..	718 75
Est	cpt	521 25	521 25
500 fr. j. nov.	31	... ..	523 75
Paris-Lyon-Méditeran	cpt	875 ..	872 50
500 fr. j. novembre	31	872 50	872 50
Midi	cpt	590 ..	585 ..
500 fr. j. juillet	31	... ..	583 75
Nord	cpt	1005 ..	1006 25
400 fr. j. juillet	31	1007 50	1007 50
Orléans	cpt	852 50	855 ..
500 fr. j. octobre	31	... ..	855 ..
Ouest	cpt	530 ..	528 75
500 fr. j. octobre	31	... ..	... ..
Gaz	cpt	723 75	722 50
250 fr. j. octobre	31	725 ..	727 50
Ce transatlantique	cpt	288 75	286 25
500 fr. j. juillet	31	288 75	286 25
Canal de Suez	cpt	425 .	431 25
500 fr. jouiss. janvier	31	426 25	431 25
Suez. — Délégations	cpt	377 50	381 25
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	23 1/4	23 1/4
Jouissance juillet	31	.../.	.../.
Etats-Unis 5 0/0	cpt	106 ./.	106 1/8
Jouissance novembre	31	.../.	.../.
Italien 5 0/0	cpt	65 30	65 25
Jouissance janv.	31	65 30	65 40
Dette turque 5 0/0	cpt	... ..	... ..
Crédit foncier d'Autriche	cpt	985 ..	982 50
500 fr. jouiss. janv.	31	985 ..	982 50
Crédit mob. espagnol	cpt	447 50	448 75
500 fr. j. janvier	31	448 75	... ..
Autrichiens	cpt	770 ..	775 ..
500 fr. jouiss. janv.	31	771 25	772 50
Autrichiens nouveaux	cpt	... ..	... ..
500 f. 200 f. p. j. janvier.	31	... ..	... ..
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	... ..	... ..
500 fr. jouiss. nov	31	442 50	443 75
Nord de l'Espagne	cpt	92 50	92 ..
500 fr. — J. janv. 1865.	31	... ..	... ..
Romains. — J. oct. 1865	31	115 25	112 50

OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	... ..	428 75
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	214 50	215 ..
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	390 ..	392 ..
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.	439 ..	440 ..
V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	283 75	283 75
V. de Paris 1871 3/0 r. 400 j. janv.	253 50	253 85
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.	81 25	81 25
Ville de Lille 1860 — avril.	92 50	92 50
id. id. 1868 — janv.	83 25	83 50
Ville de Roubaix	35 50	35 50
V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars	... ..	... ..
V. de Bruxelles 1868, id. janv	... ..	... ..
Foncières 4 0/0 j. novem.	... ..	455 ..
id. id. 10e id.	88 ..	88 ..
id. id. 1863 id.	435 ..	435 ..
id. 3 0/0 id.	415 ..	415 ..
id. 10e id.	80 ..	80 ..
Communales mai	350 ..	347 50
id. 5e id.	72 50	72 50
Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.	104 50	260 ..
Id. 5 0/0 juin.	... ..	104 ..
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr.	... ..	410 ..
— 6 0/0 r. 600 fr.	345 ..	... ..
Rentes 4250 f. — Intérêts, 15 fr. — Remboursables à 500 fr.		
Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	... ..	... ..
Rouen 47-49, 5 0/0. juin	... ..	... ..
Hâvre 1854, 5 0/0 septem	... ..	... ..
Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	... ..	... ..
Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier	... ..	950 ..
Est 5 0/0, r. à 650 fr. juin.	440 ..	443 75
Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	... ..	... ..
Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. oct.	... ..	490 ..
Bourbonnais janvier	273 75	272 50
Médit. 1852-55, gar. id.	286 25	... ..
Nord id.	283 ..	283 25
Orléans id.	277 ..	275 50
Victor-Emman. gar. oct.	273 ..	273 50
Grand-Central anvier.	275 ..	273 ..
Genève 1855 id.	269 ..	268 ..
id. 1857 id.	265 ..	265 ..
Lyon 3 0/0 oct.	279 ..	... ..
Lyon fusion janvier.	272 75	272 ..
Lyon 1866 oct.	274 50	274 75
Ouest, g. p. l'Etat janvier.	270 25	270 ..
Midi, g. p. l'Etat id.	274 50	274 50
Est, g. p. l'Etat juin.	272 50	273 ..
Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	272 .	... ..
Dauphiné, g. p. l'Etat id.	272 ..	... ..
Charentes id.	255 ..	257 ..
Vendée id.	247 .	247 ..
Romains juillet.	177 50	178 ..
Saragosse id.	190 ..	190 ..
Pampelune avril.	... ..	... ..
Nord de l'Espagne oct.	... ..	193 75
— rev. var. oct. 71	137 50	139 ..
Portugais janvier	200 ..	200 ..
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.	... ..	... ..
Gaz parisien, int. 25 fr.	427 ..	425 ..
Transatlant., int. 25 fr. 500 f.	382 50	380 ..
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.	437 ..	431 25
Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50	... ..	480 ..
Foncier suisse 5 0/0	73 75	76 25

BOURSE DE LYON — *Samedi 22 Mars (de 11 h. à midi 1/2).*

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Pr cours
3 0/0	... ..	55 55	... ..	... ..	... ..
Coupures	55 65	d 10	... ..	d 50	... ..
Porteur	... ..	d 25	... ..	d 1	... ..
5 0/0 lib. 1871.	... ..	88 70	... ..	... ..	88 85
Coupures	88 90	d 25	... ..	d 50	... ..
5 0/0 Emp. 1872	... ..	90 35	90 45	90 35	90 42
Coupures	90 40	d 25	90 85	d 50	90 65
Libérées	... ..	d 10	... ..	d 1	... ..
4 1/2	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Ob. Trés. 6 0/0	515 .	515 .	... ..	... ..	... ..
		d 5		d 10	
Italien	... ..	65 30	... ..	... ..	65 25
Coup. 1860	... .	d 10	... ..	d 50	... ..
— 100-50	65 25	d 50	... ..	d 1	... ..
Ob. ville de Paris	253 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— 250 f. p.	... ..	d 5	... ..	d 10	... ..
Crédit mobilier	426 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
	... ..	d 5	... ..	d 10	... ..
— Lyonnais.	716 ..	717 62	... ..	... ..	715 .
		d 5	718 ..	d 10	... ..
Franco-Belge	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Chem. fer Orléa.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5		d 10	
Paris-Lyon-Mé.	872 .	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Société Autrich.	... ..	773 12	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
— nouvelles	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Lombards-Vénit	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... .
Mobilier Espagn.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Canal Suez	431 ..	432 .	437 ..	432 .	436 87
		d 5	... ..	d 10	440 ..
Délégations	382 ..	386 .	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	395 .

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE					Reports
3 0/0	d 10	d 25	d 50	d 1	... .
5 0/0	au 15	... ..	91 60	... ..	... .
— 1872	... ..	... ..	... ..	91 20	... .
au 15	... ..	... ..	... ..	... ..	... .
Italien	... ..	... ..	... ..	... ..	... .
	d 5	d 10	4 20	... ..	... .
Obl. Trésor	... ..	... ..	... ..	... ..	... .
Crédit Mobilier	... ..	... ..	... ..	... ..	... .
— Lyonnais	... ..	... ..	... ..	... ..	... .
Ch. fer Orléans	... ..	... ..	... ..	... ..	... .
Paris-Lyon-Méd	... ..	... ..	... ..	... ..	... .
Autrichien	... ..	... ..	... ..	... ..	... .
Sud Lombard	... ..	... ..	... ..	... ..	... .
Mobilier espag.	... ..	... ..	... ..	... ..	... .
Canal Suez	... ..	... ..	... ..	... ..	... .

ACTIONS	Dr Prix
Gaz	
Lyon	2500 ..
Guillotière	... ..
Trois villes du Midi	... ..
Saint-Etienne	... ..
Vérone	... ..
Florence	... ..
Dijon	... ..
Bayonne	... ..
Tarare	... ..
Limoges	... ..
Clermont	... ..
Usines à Gaz réunies	... ..
Du Puy	... ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bessèges	... ..
De l'Horme	... ..
De Pont-Evêque	... ..
Du Creusot	... ..
H. F., For. et Aciéries de la mar. et des ch. de fer. anc	300 ..
Id. nouv.	... ..
De Fourchambault	572 50
H. F. de Franche-Comté	... ..
Forg. de C. et Commentry	... ..
Aciéries et F. de Firminy	... ..
H.-F. de Givors	... ..
Aciéries de Saint-Etienne	... ..
Mines	
De la Loire	301 ..
De Montrambert	470 ..
De Saint-Etienne	276 25
De Rive-de-Gier	119 50
Roche-la-M. et Firminy	... ..
Banques	
De France	... ..
Comptoir Lyonnais	... ..
De Crédit Lyonnais	... ..
Comptoir d'esc. Collet et Ce	... ..
Soc. Lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	... ..
Crédit foncier Suisse	... ..
Crédit foncier d'Autriche	... ..
Bateaux	
Comp. générale de navigat.	... ..
Comp. des Grappins	... ..
Comp. de navigation mixte.	630 ..
Comp. de Bateaux-Omnib.	... ..
Diverses	
Omnium	... .
Rue de Lyon	... .
Rue de la Bourse	... .
Comp. générale des Eaux	388 75
Omnibus de Lyon, 90 p.	... .
Dombes et Sud-Est, 250 p.	... .
Comp. des Abattoirs	... .
Verrerie de la Loire et du Rhône	... .
Croix-Rousse	... .
Assurances Cie du soleil	... .

OBLIGATIONS	Dr Prix
Ville de Lyon 1854-56	... ..
Ville de Lyon 1859	... ..
Ville de Lyon 1865-67	... ..
Ville de Lyon 1870	... ..
Ville de Lyon 1871	... ..
Ville de Lyon 1872. n. lib.	... ..
Ville de Lyon 1872. Lib.	417 ..
Département du Rhône	... ..
Ville de Paris 1865	440 ..
Ville de Paris 1869	... ..
Ville de Paris 1871. lib.	... ..
De la Loire	... ..
Rhône-et-Loire 4 0/0	476 ..
Rhône-et-Loire 3 0/0	... ..
Paris à Orléans 3 0/0	... ..
Paris-Lyon-Méd. j. janvier.	273 50
— — j. octobre.	274 75
Paris-Lyon 5 0/0	... ..
Méditerranée 5 0/0	... ..
Midi	... ..
Dauphiné	272 ..
Dombes, Sud-Est	... ..
— Bons 160 p.	463 75
— — lib.	... ..
Victor-Emmanuel, 63	... ..
Bons Lomb., r. 1873	500 ..
— — r. 1873-1874	... ..
— — r. 1876	507 50
— — r. 1877